

Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie Fratellini Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique Aquitaine

Cefedem Bourgogne Cefedem interrégional Bretagne-Pays de la Loire Cefedem Île-de-France Cefedem Lorraine

Cefedem de Normandie Cefedem Rhône-Alpes Cefedem Sud Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle

Centre d'études supérieures de musique et danse de Poitou-Charentes CESMD de Toulouse Conservatoire national de région de Bordeaux

Conservatoire national de région de Montpellier Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Centre de formation de musiciens intervenants de l'Université d'Aix-Marseille I CFMI de l'Université Charles de Gaulle Lille III

CFMI de l'Université de Lyon II CFMI de l'Université de Poitiers CFMI de l'Université de Rennes II CFMI de l'Université de Toulouse le Mirail

CFMI de l'Université de Tours CFMI de l'Université Marc Bloch Strasbourg II CFMI de l'Université Paris XI Centre national des arts du cirque

École d'art d'Avignon École d'art de la communauté d'agglomération d'Annecy École de Chaillot École de danse de l'Opéra national de Paris

École des beaux-arts de Bordeaux École des beaux-arts de la Réunion École des beaux-arts de Metz École des beaux-arts de Rennes

École des beaux-arts de Valenciennes École de l'image d'Épinal École du centre dramatique national de Saint-Étienne École du Louvre

École du théâtre national de Bretagne École média art de Chalon-sur-Saône École nationale des beaux-arts de Lyon

École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois École nationale supérieure d'architecture de Bretagne ENS d'architecture et de paysage de Bordeaux

ENSA de Clermont-Ferrand ENSA de Grenoble ENSA de Montpellier ENSA de Lyon ENSA de Marne-la-Vallée ENSA de Marseille-Luminy

l'enseignement supérieur Culture

www.culture.gouv.fr

Architecture / Arts plastiques / Musique, danse, théâtre et spectacles / Patrimoine, musées
Cinéma, audiovisuel, multimédia / Archéologie / Archives / Livre / Gestion et médiation

ENSA de Nancy ENSA de Nantes ENSA de Normandie ENSA de Paris-Belleville ENSA de Paris-La Villette ENSA de Paris-Malaquais

ENSA de Paris-Val-de-Seine ENSA de Toulouse ENSA de Saint-Étienne ENSA de Strasbourg ENSA de Versailles

ENS d'architecture et de paysage de Lille École nationale supérieure d'art de Cergy-Pontoise École nationale supérieure d'art de Bourges

École nationale supérieure d'art de Dijon École nationale supérieure d'art de Limoges/Aubusson École nationale supérieure d'art de Nancy

École nationale supérieure d'art de Nice - Villa Arson École supérieure d'art de Rueil-Malmaison

École nationale supérieure de création industrielle – Les Ateliers École nationale supérieure de la photographie

École nationale supérieure des arts décoratifs École nationale supérieure des beaux-arts

École nationale supérieure des métiers de l'image et du son – La fémis École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais

École régionale d'acteurs de Cannes École régionale d'art de Dunkerque École régionale des beaux-arts de Besançon

École régionale des beaux-arts de Nantes École régionale des beaux-arts de Rouen École régionale des beaux-arts de Saint-Étienne

École régionale des beaux-arts de Valence École régionale supérieure d'expression plastique de Tourcoing École spéciale d'architecture

École supérieure d'art d'Aix-en-Provence École supérieure d'art de Brest École supérieure d'art de Cambrai École supérieure d'art de Grenoble

École supérieure d'art de Lorient École supérieure d'art de Perpignan École supérieure d'art de Toulon École supérieure d'art du Havre

École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg École supérieure d'art et de céramique de Tarbes

École supérieure d'art et de design d'Amiens École supérieure d'art et de design de Reims École supérieure de danse contemporaine (CNDC d'Angers)

École supérieure de danse de Marseille École supérieure de danse Rosella Hightower École supérieure de l'image Poitiers-Angoulême

École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg École supérieure des arts et de la communication de Pau École supérieure des beaux-arts d'Angers

École supérieure des beaux-arts de Caen École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville École supérieure des beaux-arts de Clermont-Ferrand

École supérieure des beaux-arts de Cornouaille École supérieure des beaux-arts de Marseille

École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération École supérieure des beaux-arts de Nîmes École supérieure des beaux-arts de Toulouse

École supérieure des beaux-arts de Tours École supérieure des beaux-arts du Mans École supérieure nationale des arts de la Marionnette

FAI AR (Arts de la rue) Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau Institut d'arts visuels d'Orléans Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

Institut national du Patrimoine Institut régional d'art visuel de Fort-de-France

Institut supérieur des techniques du spectacle Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM)

Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains Le Quai, école supérieure d'art de Mulhouse



Sommaire

- 4 ■ Architecture
- 8 ■ Arts plastiques : beaux-arts, arts visuels, design,
communication, métiers d'art
- 14 ■ Musique, danse, théâtre et spectacles
- 18 ■ Patrimoine, musées
- 20 ■ Cinéma, audiovisuel, multimédia
- 23 ■ Archéologie
- 24 ■ Archives
- 27 ■ Livre : bibliothèques, documentation, édition, librairie
- 29 ■ Gestion et médiation

- 30 La carte de l'enseignement supérieur Culture

- 32 Adresses utiles



Éditorial

L'enseignement supérieur préparant aux métiers des arts et de la culture relève principalement du ministère de la culture et de la communication dans les secteurs de l'architecture, des arts plastiques et du spectacle.

Dans les domaines du patrimoine, des musées et du cinéma, de grandes écoles sous tutelle du ministère font également référence.

D'autres disciplines : l'archéologie, les archives, le livre, la gestion et la médiation culturelles, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère, emploient un nombre important de professionnels, formés pour l'essentiel par les universités.

Enfin, différentes écoles du secteur privé proposent des formations multiples dans plusieurs domaines tels que la presse, la communication, les arts graphiques, le cinéma, le multimédia...

Cette brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large : les étudiants, les enseignants, les élèves et leurs familles.

Si cette édition 2007 donne à chacune des trois filières : Culture, Éducation nationale et secteur privé, la place qui lui revient, j'ai souhaité éclairer « l'enseignement supérieur Culture » d'un jour particulier.

Avec 35 000 étudiants, plus de 120 établissements et 40 diplômes, il constitue en effet une réalité bien vivante et qui contribue pour une large part à l'attractivité de notre territoire.

En témoigne le nombre important d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans nos écoles. Le mouvement vers l'intégration européenne, inauguré en 2005 par la réforme des études d'architecture selon le schéma licence-master-doctorat, devrait encore accroître ce phénomène.

Les coopérations entre écoles au plan international, déjà nombreuses, vont s'en trouver renforcées, et ce au profit de la circulation des idées et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Ce sont autant de promesses de renouvellement des idées et des formes, et de la capacité de nos enseignements à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles des sociétés ouvertes à la diversité où nous vivons désormais.

Christine Albanel



Les métiers de l'architecte

Les missions qui sont confiées à un architecte sont multiples. Elles vont de la conception et la réalisation de bâtiments, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et aux interventions sur la ville et le territoire. L'architecte doit maîtriser la représentation dans l'espace, être capable de concevoir un projet architectural et d'en conduire l'exécution. Il peut être amené à travailler avec des ingénieurs, des paysagistes, des urbanistes, des économistes, des sociologues et des plasticiens.

Ses services peuvent être sollicités par des particuliers, des chefs d'entreprise, des propriétaires institutionnels (compagnies d'assurance, banques...) ou des professionnels de l'immobilier (promoteurs, administrateurs de biens).

L'État, les collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte ou les organismes HLM assurent également une part importante de la commande d'architecture dans le domaine des équipements publics, écoles, hôpitaux, salles de sport, etc.

Le mode d'exercice de la profession d'architecte reste majoritairement libéral, avec un regroupement de plus en plus fréquent en sociétés professionnelles. D'autres architectes sont agents publics de l'État ou des collectivités territoriales, ou salariés d'entreprises.

Étudier dans les écoles nationales supérieures d'architecture

Les études d'architecture sont actuellement organisées dans 20 écoles nationales supérieures d'architecture (6 en Île-de-France, 14 en région), placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. D'autres formations dans les domaines de l'architecture, conduisant à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ou à des diplômes d'école, y sont également dispensées.

CURSUS ET DIPLÔMES

Les études d'architecture s'inscrivent désormais dans le schéma européen d'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur et sont structurées en trois cycles sur la base du L M D (licence, master, doctorat) :

- un premier cycle d'études d'une durée de 3 ans mène au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence ;
- un deuxième cycle d'études d'une durée de 2 ans mène au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master ;
- un troisième cycle d'études d'une durée de 3 ans mène au doctorat d'architecture conférant le grade de docteur.

D'autre part, sont créés en post-diplôme d'État d'architecte, au sein des écoles nationales supérieures d'architecture qui seules les délivrent :

- des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture ;
- une habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre qui permet à l'architecte diplômé d'État d'endosser les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre au sens de la loi de 1977 sur l'architecture.

Chaque cycle comporte ses propres finalités, ses modes pédagogiques, ses exigences de niveau à atteindre. Les enseignements

sont dispensés au sein d'unités d'enseignement semestrielles, conférant des crédits européens et constituées par plusieurs enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique.

D'autres troisièmes cycles, organisés par les écoles, seules ou conjointement avec les universités, conduisent à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur :

- masters professionnels (anciens diplômes d'études supérieures spécialisées, DESS) ;
- masters de recherche (anciens diplômes d'études approfondies, DEA) qui, comme la nouvelle filière recherche du diplôme d'État d'architecte préparent à l'inscription en thèse.

La formation conduisant au diplôme de paysagiste DPLG, d'une durée de trois ans et suivie d'un travail personnel de fin d'études d'une durée d'un an maximum, est ouverte sur concours aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2. Elle est actuellement dispensée à l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux ainsi qu'à celle de Lille, et à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles placée sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture.

Les 20 écoles nationales supérieures d'architecture

Alsace

ENSA de Strasbourg
8, boulevard du Président Wilson
BP 37
67068 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 25 35
www.strasbourg.archi.fr

Aquitaine

ENS d'architecture et de paysage de Bordeaux
Domaine de Raba
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 57 35 11 00
www.bordeaux.archi.fr

Auvergne

ENSA de Clermont-Ferrand
71, boulevard Côte Blatin
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr

Bretagne

ENSA de Bretagne
44, boulevard de Chézy
CS 16427
35064 Rennes
Tél. : 02 99 29 68 00
www.rennes.archi.fr

Île-de-France

ENSA de Marne-la-Vallée
10-12, avenue Blaise-Pascal
77420 Champs-sur-Marne
Tél. : 01 60 95 84 00
www.marnelavallee.archi.fr

ENSA de Paris-Belleville
78-80, rue Rebeval
75019 Paris
Tél. : 01 53 38 50 00
www.paris-belleville.archi.fr

ENSA de Paris-La Villette
144, rue de Flandre
75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr

ENSA de Paris-Malaquais
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 55 04 56 50
www.paris-malaquais.archi.fr

ENSA de Paris-Val-de-Seine
3/15 quai Panhard et Levassor
75013 Paris
Tél. : 01 72 69 63 52
www.paris-valdeseine.archi.fr

ENSA de Versailles
Petites Écuries du Roy
5, avenue de Sceaux
BP 674
78006 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 07 40 00
www.versailles.archi.fr

Languedoc-Roussillon

ENSA de Montpellier
179, rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05
Tél. : 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr

Lorraine

ENSA de Nancy
2, rue Bastien Lepage
BP 435
54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 81 00
www.nancy.archi.fr

Midi-Pyrénées

ENSA de Toulouse
83, rue Aristide Maillol
BP 1329 - 31106 Toulouse Cedex
Tél. : 05 62 11 50 50
www.toulouse.archi.fr

Nord-Pas-de-Calais

ENS d'architecture et de paysage de Lille
2, rue Verte
Quartier de l'Hôtel de Ville
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

Haute-Normandie

ENSA de Normandie
27, rue Lucien Fromage
BP 04 - 76161 Darnétal Cedex
Tél. : 02 32 83 42 00
www.rouen.archi.fr

Pays-de-la-Loire

ENSA de Nantes
rue Massenet
BP 81931
44319 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 40 16 01 21
www.nantes.archi.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

ENSA de Marseille-Luminy
184, avenue de Luminy
Case 924
13288 Marseille Cedex 09
Tél. : 04 91 82 71 00
www.marseille.archi.fr

Rhône-Alpes

ENSA de Grenoble
60, avenue de Constantine
BP 2636
38036 Grenoble Cedex 02
Tél. : 04 76 69 83 00
www.grenoble.archi.fr

ENSA de Lyon
3, rue Maurice Audin
BP 170 - 69512 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 78 79 50 50
www.lyon.archi.fr

ENSA de Saint-Étienne
7, rue Étienne Dolet
BP 94
42003 Saint-Étienne Cedex 01
Tél. : 04 77 42 35 42
www.st-etienne.archi.fr

Concours de la fonction publique de l’État

Concours des architectes et urbanistes de l’État (AUE)

Les architectes et urbanistes de l’État ont vocation à occuper des emplois de nature technique, scientifique, administrative, économique, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l’architecture, l’urbanisme, la construction, l’aménagement du territoire, l’environnement et le patrimoine, généralement dans des services déconcentrés de l’État (essentiellement les services départementaux de l’architecture et du patrimoine et les directions départementales de l’équipement) ou dans des services d’administration centrale.

Le concours comporte deux options : «urbanisme et aménagement» et «patrimoine architectural, urbain et paysager».

Il est suivi d’une formation d’un an commune aux deux filières. Cette formation est conjointement assurée par l’école nationale des Ponts et Chaussées et le Centre des hautes études de Chaillot.

La préparation au concours des architectes et urbanistes de l’État est ouverte aux titulaires d’un diplôme d’architecte. Elle est actuellement dispensée dans trois écoles : Lyon, Toulouse et Versailles.

→ Pour plus d’informations sur les AUE, voir la présentation du Centre des hautes études de Chaillot (CEDHEC) sur : www.citechaillot.org (rubrique La Cité → les départements). Contact au CEDHEC : 01 58 51 52 94

Concours des architectes en chef des monuments historiques (ACMH)

Recrutés par un concours d’État, les architectes en chef des monuments historiques sont nommés par le ministère de la culture et de la communication dans une circonscription où ils assument un rôle de conseil auprès du ministre pour «la mise en œuvre des actions qui tendent à protéger, à conserver et à faire connaître le patrimoine architectural de la France» (décret n° 80-911 du 20 novembre 1980).

Par ailleurs, ils assurent la maîtrise d’œuvre des travaux de restauration sur les monuments historiques classés dans des conditions qui sont amenées à évoluer dans le cadre de la décentralisation. Sous le contrôle de l’inspection générale des monuments historiques, ils réalisent des études préalables, établissent les projets de restauration et les devis correspondants et assurent le suivi régulier des chantiers.

Concours de la fonction publique territoriale

Architectes voyers de la Ville de Paris

→ Pour plus d’informations sur ce concours : www.paris.fr (rubrique «recrutements et concours»)

Les architectes voyers de la Ville de Paris sont recrutés par concours ouverts aux architectes. Ils traitent des dossiers de permis de construire, des projets de différentes opérations d’aménagement tant dans le cadre des ZAC qu’en secteur diffus. Dans les agences d’études d’architecture, ils s’occupent de tous les problèmes concernant les équipements de la ville.

À la direction de l’aménagement urbain et de la construction, à la direction de la voirie et des déplacements et à la direction des parcs, jardins et espaces verts, ils étudient les dossiers liés à l’environnement, aux espaces publics et à la réglementation. Ils sont aussi concernés par certains problèmes en rapport avec les transports et les affaires techniques, les ravalements et la politique foncière. Un architecte voyer affecté à la direction des affaires culturelles sera plus particulièrement chargé du diagnostic de l’état du bâti des édifices culturels afin d’établir la programmation des travaux nécessaires à leur entretien.

Ingénieurs des collectivités territoriales

Les ingénieurs des collectivités territoriales sont recrutés par concours ouverts aux architectes. Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans les domaines de l’ingénierie, de l’architecture, de l’urbanisme, de l’aménagement rural ou urbain, de l’environnement, de l’informatique ou tout autre domaine à caractère scientifique ou technique entrant dans les compétences d’une collectivité territoriale. Selon leur grade, ils peuvent accéder à différentes fonctions (directeurs des services techniques des villes).

→ Pour plus d’informations sur ce concours : www.cnfpt.fr

Autres écoles

Deux autres écoles délivrent des diplômes reconnus comme équivalents des diplômes d’architecte délivrés dans les ENSA (diplôme d’État et habilitation) :

→ L’Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg (ancienne ENSAIS), établissement public relevant du ministère chargé de l’éducation et de la recherche ;

→ L’école spéciale d’architecture (ESA), établissement privé.

Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 14 47 00
www.insa-france.fr

École spéciale d’architecture (ESA)
254, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél. : 01 40 47 40 47
www.esa-paris.fr

École de Chaillot

Le Centre des hautes études de Chaillot, plus connu sous l’appellation d’École de Chaillot, est le département Formation de la Cité de l’architecture et du patrimoine. Il propose quatre types d’activités :

→ Le cycle d’études spécialisées forme en 2 ans des architectes qui recherchent une spécialisation dans le domaine de la conservation, la restauration, la mise en valeur, la transformation et la réutilisation des édifices et des centres anciens.

Couvrant l’ensemble du champ architectural, urbain et paysager, cette formation fait appel aux connaissances historiques, culturelles, techniques, administratives et législatives nécessaires. Elle permet d’acquérir des connaissances indispensables pour le concours d’architectes en chef des monuments historiques et celui d’architectes et urbanistes de l’État. Cette formation mène à un diplôme national de l’enseignement supérieur au niveau post-master : le diplôme de spécialisation et d’approfondissement (DSA) mention «architecture et patrimoine».

→ Conjointement avec l’École nationale des Ponts et Chaussées agissant pour le ministère de l’équipement, il organise, pour le compte du ministère de la culture, la formation post-concours d’une année des architectes et urbanistes de l’État, voir page 6.

→ Il conçoit et met en œuvre à l’étranger, en liaison avec des instituts ou des universités, des cours spécialisés dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager. Il participe également à des missions de conseil et d’expertise à la demande de gouvernements ou pour le compte d’organisations internationales.

→ Fort de son expérience dans le secteur de l’architecture et du patrimoine, le centre met actuellement sur pied de nouvelles formations, à destination du grand public, des enseignants et chercheurs, des élus, des professionnels de la maîtrise d’ouvrage, etc.

École de Chaillot (CEDHEC)
Cité de l’architecture et du patrimoine
1, place du Trocadéro et du 11 novembre
75116 Paris
Tél. : 01 58 51 52 94
www.citechaillot.fr

Organisme de formation permanente et de spécialisation

Grands Ateliers de L’Isle-d’Abeau

Les Grands Ateliers
Boulevard de Villefontaine
BP 43 - 38092 Villefontaine
Tél. : 04 74 96 88 70
www.lesgrandsateliers.fr

Les Grands Ateliers de L’Isle-d’Abeau sont un site d’expérimentation qui regroupe les potentiels pédagogiques et de recherche de plusieurs établissements : écoles d’architecture, écoles d’art, écoles d’ingénieurs, centre scientifique et technique du bâtiment, Epida (établissement public d’aménagement de la ville nouvelle de L’Isle-d’Abeau).

Ils offrent un lieu où les étudiants en architecture, les élèves-ingénieurs et les étudiants des écoles d’art peuvent se rencontrer et travailler ensemble sur des maquettes à grande échelle et avec différents matériaux : béton, bois, métal, plâtre, polymère, terre, verre, etc.

Issus d’une réflexion sur la pédagogie et sur la connexion de l’enseignement avec le monde de la recherche et le monde professionnel et industriel, les Grands Ateliers visent à associer des compétences et à décroïsonner les métiers.

ADRESSE UTILE
Ministère de la culture et de la communication
Direction de l’architecture et du patrimoine
Sous-direction de l’enseignement de l’architecture, de la formation et de la recherche
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Secrétariat : 01 40 15 32 58
www.culture.gouv.fr



**BEAUX-ARTS, ARTS VISUELS,
DESIGN, COMMUNICATION,
MÉTIER D'ART**

Les métiers des arts plastiques

Les études dans les écoles supérieures d'art préparent aux activités de création artistique. Les champs professionnels visés sont les suivants : artiste plasticien, designer, métiers de la communication visuelle. Les options « art » préparent aux métiers de peintre, sculpteur, photographe, réalisateur de film ou vidéo mais aussi dessinateur de bande dessinée, responsable PAO. Les diplômés de l'option « design », suivant les spécialités, se consacrent au textile, au design industriel ; ils peuvent être maquettistes, architectes d'intérieur, paysagistes.

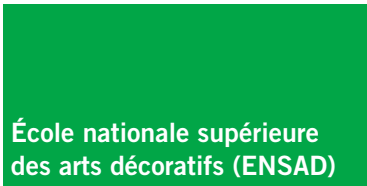
Parmi les métiers de la communication, on peut citer ceux de publicitaire, affichiste, photographe de mode, créateur d'images de synthèse, infographiste.

Les analyses relatives à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés montrent que les études dans les écoles supérieures d'art conduisent à d'autres activités dans le domaine culturel, auxquelles des formations dispensées par des universités ou d'autres écoles peuvent également mener.

Il s'agit des activités d'accompagnement des pratiques artistiques comme concepteur de lieux ou d'événements, concepteur de logiciels multimédia, webmestre, galeriste, commissaire d'exposition, médiateur culturel, régisseur, directeur de production.

Les diplômés des écoles d'art exercent aussi les métiers de l'enseignement dans toutes les disciplines ressortissant aux études d'art.

Cinq écoles nationales supérieures préparent à des diplômes spécifiques



L'ENSAD A POUR MISSION

→ la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, promouvoir et développer toute réalisation dans les diverses disciplines des arts décoratifs ;
→ la conduite et la valorisation de recherches dans ces disciplines.

CONDITIONS D'ADMISSION

→ 1^{ère} année : 17 ans minimum, 25 ans maximum. Sans condition de titre. Admissibilité : épreuve à domicile et entretien pour les candidats retenus. Admission : épreuve de création libre, entretien avec un jury, épreuve orale de connaissance générale.
→ 2^e année : 26 ans maximum. Sur titres (Bac+1 an d'étude réussie dans une école d'art placée sous tutelle du ministère de la culture). Présélection : dossier artistique. Admission : entretien avec un jury.
→ 3^e année : 28 ans maximum. Sur titres (Bac+3). Présélection : dossier artistique. Admission : entretien avec un jury.
→ Post-diplôme : diplôme de l'ENSAD, Bac+4 ou expérience professionnelle (5 ans). Présélection : dossier de travaux personnels. Admission : entretien avec un jury.

CURSUS ET DIPLÔMES

Le cursus comprend cinq années d'études :
→ la 1^{ère} année est pluridisciplinaire ;
→ les 2^e et 3^e années marquent l'entrée dans les spécialisations. Les secteurs mis en œuvre sont : l'animation, l'architecture intérieure, l'art-espace, la communication visuelle, le design industriel, l'image imprimée, la photographie, la scénographie, le textile et le vêtement.

→ la 4^e année est consacrée à un projet de secteur, au rendu d'un mémoire, aux stages en entreprise ou dans une école d'art étrangère ;
→ la 5^e année est une année de synthèse consacrée à la préparation d'un projet de fin d'études à caractère professionnel, qui peut être pluridisciplinaire. Le 3^e degré ou post-diplôme a pour objet de promouvoir et développer la création à des fins de production et de recherche dans les secteurs actuellement concernés : AII (Atelier d'image et d'informatique), ARI (Atelier de recherches interactives), édition-presse, mobilier. Le post-diplôme « production » dure un an, le post-diplôme « recherche » deux ans.

L'ENSAD accueille quelques stagiaires en formation continue. Les élèves peuvent bénéficier de bourses à caractère social. Ils ont la possibilité d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger (Erasmus, accords avec des universités américaines, chinoises, etc.), de faire des voyages d'études, des stages, de participer à des expositions, des concours, des festivals, des salons et de bénéficier de partenariats avec des industriels. Le diplôme de l'ENSAD est inscrit au niveau I dans le répertoire national des certifications professionnelles.



L'ENSCI est la seule école nationale supérieure consacrée à la création industrielle et au design. Cette école embrasse les champs de la création industrielle et du design produit, et ceux du design dans ses multiples applications contemporaines : design numérique, d'espace, de communication, de services, etc. Depuis septembre 2005, l'ENSCI participe à l'harmonisation européenne des cursus et des diplômes.

→ Durée des études : 3 à 5 ans (selon le niveau d'entrée).

FORMATION DE DESIGNER INDUSTRIEL

Catégorie I (Bac ou diplôme équivalent) : 5 ans d'études.
Catégorie II (Bac+2, DEUG, DUT, BTS) : 4 ans d'études.
Catégorie III (Bac+4 et plus) : 3 ans minimum d'études.
Catégorie IV (expérience professionnelle d'au moins 4 ans) : 3 ans minimum d'études.
Le concours d'entrée comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission et a lieu deux fois par an, pour une seule rentrée en septembre.
Le cursus est individualisé et s'articule autour de trois phases (durée variable) qui ont pour objectifs :
→ phase 1 : de développer les capacités d'analyse, de synthèse, de conceptualisation et d'acquérir des connaissances théoriques, pratiques et techniques ;
→ phase 2 : de développer et de maîtriser une démarche personnelle ;
→ phase diplôme : d'affirmer un positionnement personnel dans le champ du design et de la création industrielle. La soutenance du diplôme est une communication publique de l'élève, devant un jury, de son parcours, de son mémoire et de son projet. Le titre décerné est le diplôme de créateur industriel, homologué par l'État au niveau II, en voie d'enregistrement au niveau I.

FORMATION DE DESIGNER TEXTILE

L'Atelier national d'art textile (ANAT) propose une formation en trois ans spécialisée en création textile, accessible aux élèves ayant suivi au préalable une formation pluridisciplinaire artistique (Bac+2), sur concours d'entrée qui a lieu une fois par an. Le titre décerné est le diplôme de créateur textile.

MASTÈRE SPÉCIALISÉ CRÉATION EN NOUVEAUX MÉDIAS

Ce mastère est une formation payante post-diplôme d'une année. Le diplôme délivré est accrédité par la Conférence des grandes écoles.

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) - Les Ateliers
48, rue Saint-Sabin
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 12 12
www.ensci.com

L'ENSBA forme de jeunes artistes. La formation conjugue les éléments fondateurs d'une démarche artistique et les enjeux de l'art contemporain. Le travail en atelier est complété par les enseignements théoriques et techniques. La formation s'articule autour de trois départements : pratiques artistiques, technicités, enseignements théoriques ; et de trois pôles : dessin, impression-édition, numérique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-admission : sur dossiers de travaux personnels.
→ 1^{ère} année : avoir entre 18 et 24 ans. Epreuves de culture et d'analyse, de dessin et entretien devant un jury.
→ En cours d'études (2^e année et plus) : avoir entre 18 et 26 ans et un diplôme validant au minimum deux années d'études supérieures.

CURSUS ET DIPLÔMES

Une réforme pédagogique organise désormais le cursus de cinq ans en deux étapes :
→ un 1^{er} cycle de trois ans, permettant à l'étudiant de maîtriser les éléments théoriques et techniques fondamentaux et d'identifier son projet personnel, sanctionné par le diplôme de 1^{er} cycle ;
→ un 2^e cycle de deux ans, consacré à la préparation au diplôme final, enrichi par une ouverture dans le cadre d'échanges internationaux ou de stages professionnels en 4^e année, et conforté par un séminaire en 5^e année. Dans l'ensemble de leur scolarité, les étudiants bénéficient d'une grande diversité d'enseignements théoriques (esthétique, psychanalyse de l'art, histoire et théories de l'art, anthropologie et histoire, cinéma, littérature) ou techniques (dessin, morphologie, techniques de la peinture, architecture, modelage, moulage, taille, fonderie, lithographie, sérigraphie, fresque, gravure, vitrail, photographie, nouvelles technologies, etc.).

LA RECHERCHE

L'ENSBA propose également un programme de recherche, « La Seine », destiné à de jeunes artistes français ou de nationalité étrangère, dont l'ambition est d'offrir à chacun des artistes les moyens de développer un travail personnel déjà engagé. Il s'appuie sur la recherche, l'exercice critique et l'expérimentation.
→ Durée des études : 2 ans.
→ Conditions d'admission : être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau master (maîtrise) français ou étranger depuis au moins un an. Présélection : sur dossier artistique. Sélection : entretien avec un jury.



École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 47 03 50 00
www.ensba.fr

École nationale supérieure
de la photographie d'Arles

L'École nationale supérieure de la photographie offre une formation complète et ouverte ayant pour finalité l'insertion sociale et professionnelle. Son ambition est la formation de professionnel de l'image qui interviendront dans les contextes les plus divers : les milieux artistiques, le journalisme et les médias, l'enseignement ou la recherche, et la plupart des métiers demandant des compétences en matière d'images numériques, fixes ou animées (édition, photothèques, conservation, milieux médicaux et scientifiques...). La pluridisciplinarité est donc valorisée, associant les aspects pratiques, techniques et théoriques. À ce titre, la formation insiste sur deux exigences : l'apprentissage rigoureux des différentes techniques et une réflexion théorique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats titulaires d'un Bac+2 sont admis sur concours.

CURSUS ET DIPLÔME

Le cycle de trois années d'études est sanctionné par un diplôme spécifique à l'école : diplôme de l'École nationale supérieure de la photographie. Ce diplôme est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I. L'école dispense également des cours du soir et organise voyages d'études et échanges internationaux.

École nationale supérieure
de la photographie d'Arles
16, rue des Arènes
BP 10149 - 13361 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.ensp-arles.com

Le Fresnoy - Studio national
des arts contemporains

Le Studio national des arts contemporains du Fresnoy est un centre d'enseignement, de production et de diffusion, au croisement de toutes les disciplines artistiques et audiovisuelles. Il permet aux étudiants pendant leur cursus de deux ans, de réaliser deux projets, en bénéficiant de moyens techniques et d'un accompagnement pédagogique de haut niveau.
→ Direction de projet assurée par des artistes de renom : Chantal Akerman, Catherine Ikam, Paola Pachini, Mauro Lanza, François Rouan, Kurt Hentschlager pour l'année 2005-2006.
→ Équipements professionnels couvrant toute la gamme de la production à la postproduction en photographie, cinéma, vidéo, création sonore et musicale, création numérique et multimédia.
→ Enveloppe financière pour chaque production.
→ Accompagnement à la diffusion des œuvres (au Fresnoy et dans le réseau des institutions partenaires, en France et à l'étranger).

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent avoir déjà validé 4 années d'études supérieures ou 4 ans d'expérience professionnelle et artistique. Présélection : sur dossier et épreuves orales. Date limite d'envoi de l'inscription administrative et des dossiers artistiques : 15 mai 2008.

CURSUS ET DIPLÔME

Les études durent deux ans. Le diplôme délivré est spécifique à l'école.

Le Fresnoy - Studio national
des arts contemporains
22, rue du Fresnoy
BP 179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
www.lefresnoy.net

Les formations aux métiers d'art

Les formations aux métiers d'art proposées par les ministères de la culture et de l'éducation nationale sont multiples : arts de la terre et feu, bijouterie et orfèvrerie, estampe et livre, facture instrumentale, mécanique, métal, meuble, textile et mode...
Un site interactif : www.metiers-art.culture.fr centralise désormais l'ensemble des informations, présente les contenus pédagogiques de ces formations et permet de mettre en perspective les orientations possibles dès la classe de 3^e.
Une recherche par domaine (bois, métal, etc.), par métier, par mot-clef, permet une consultation active, à l'aide d'un fléchage des différents parcours et diplômes possibles. Ce site renvoie à des fiches sur les établissements et leur fonctionnement, et indique la procédure à suivre pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Ministère de la culture
et de la communication
Délégation aux arts
plastiques
→ Mission des métiers d'art
Mobilier national
1, rue Berber du Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 00
Autres informations sur :
www.maitresdart.com

52 écoles d'art nationales et territoriales

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en école d'art se fait sur concours. Pour se présenter aux concours d'entrée des écoles délivrant les cursus conduisant aux diplômes nationaux, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat. Il est possible d'intégrer une école en cours de cursus : les candidats sont évalués par un jury à partir du dossier qu'ils présentent (travaux personnels et justification de diplômes déjà obtenus).

CURSUS ET DIPLÔMES

Les écoles supérieures d'art, qu'elles soient nationales ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, préparent leurs étudiants aux diplômes suivants :
→ le diplôme national d'arts plastiques (DNAP),
→ le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP),
→ le diplôme national d'arts et techniques (DNAT). Désormais, ces diplômes peuvent aussi être obtenus par validation des acquis de l'expérience.

Le cycle court prépare en trois années au DNAT, avec trois options possibles : le design graphique, le design d'espace et le design de produit. Le DNAT est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau II. Le cycle long comporte une première phase de trois ans, sanctionnée par le DNAP, puis une seconde phase dite « projet », de deux années également, sanctionnée par le DNSEP. Le DNSEP est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau I. Trois options sont possibles : l'art, la communication et le design. Mais toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options. Les étudiants peuvent, en cours de cursus, passer d'une école à l'autre, dès lors qu'ils ont obtenu les unités de valeur requises.

L'école d'art est avant tout un lieu de recherche et de création où la transmission des savoirs et des pratiques s'opère selon des modes d'appropriation diversifiés. La pédagogie fait alterner travaux de groupe et suivi de projets individuels. Le corps enseignant est composé de spécialistes des disciplines théoriques (histoire de l'art, sciences humaines) et de praticiens de la création. Les stages en extérieur, y compris dans les écoles à l'étranger, sont fréquents.

Les 52 écoles d'art nationales
et territoriales

Alsace

Le Quai, école supérieure d'art
3, quai des Pêcheurs
68200 Mulhouse
Tél. : 03 89 32 12 92
www.lequai.fr

École supérieure des arts décoratifs
de Strasbourg
1, rue de l'Académie
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 35 38 58
www.esad-stg.org

Aquitaine

École des beaux-arts de Bordeaux
7, rue des Beaux-Arts
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 49 10
www.mairie-bordeaux.fr

École supérieure des arts
et de la communication de Pau
Villa Formose
74 allée de Morlaas
64000 Pau
Tél. : 05 59 02 20 06
www.esac-pau.fr

Auvergne

École supérieure d'art de Clermont-Ferrand
25, rue Kessler
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 17 36 10
www.ecoledart.ville-clermont-ferrand.fr

Bourgogne

École nationale supérieure d'art de Dijon
3, rue Michelet
21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 21 27
www.ensa-dijon.fr

École media art de Chalon-sur-Saône
34, rue Fructidor
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 48 14 11
www.emafuctidor.com

Bretagne

École supérieure d'art de Brest
18, rue du Château
29200 Brest
Tél. : 02 98 00 87 20
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

École supérieure d'art de Lorient
1, avenue de Kergroise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

École supérieure
des beaux-arts de Cornouaille
8, esplanade François Mitterrand
29000 Quimper
Tél. : 02 98 55 61 57
www.beauxarts-bretagne.asso.fr

École des beaux-arts de Rennes
34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
www.erba-rennes.fr

Centre

École nationale supérieure d'art de Bourges
7, rue Édouard Branly
BP 297 - 18006 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 69 78 78
www.enba-bourges.org

Institut d'arts visuels d'Orléans
14, rue Dupanloup
45000 Orléans
Tél. : 02 38 79 24 67
www.ville-orleans.fr/iav

École supérieure des beaux-arts de Tours
Jardin François 1^{er}
BP 31152 - 37011 Tours Cedex 01
Tél. : 02 47 05 72 88
www.esbatours.org
Diplôme d'études supérieures en conservation,
restauration des œuvres sculptées
(diplôme d'école agréé et inscrit au niveau II).

Champagne-Ardenne

École supérieure d'art et de design de Reims
12, rue Libergier
51100 Reims
Tél. : 03 26 84 69 90
www.esad-reims.fr

Franche-Comté

École régionale des beaux-arts de Besançon
12, rue Denis Papin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 81 30
www.erba.besancon.com

Île-de-France

École nationale supérieure d'art de Cergy-Pontoise
2, rue des Italiens
95000 Cergy-Pontoise
Tél. : 01 30 30 54 44
www.ensapc.fr

École supérieure d'art de Rueil-Malmaison
3, rue du Prince Eugène
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 55 47 14 80
www.eareuil.com

Languedoc-Roussillon

École supérieure des beaux-arts de Montpellier Agglomération
130, avenue Yéhudi Menuhin
34000 Montpellier
Tél. : 04 99 58 32 85
www.esbama.fr.st

École supérieure des beaux-arts de Nîmes
10, Grand Rue
30033 Nîmes
Tél. : 04 66 76 70 22

École supérieure d'art de Perpignan
3, rue du Maréchal Foch
BP 931 - 66931 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 66 31 84

Limousin

École nationale supérieure d'art de Limoges /Aubusson
Site Limoges
19, avenue Martin Luther King
87000 Limoges
Tél. : 05 55 43 14 00
Site Aubusson
Place Villeneuve
23200 Aubusson
Tél. : 05 55 83 05 40
www.ensa-limoges-aubusson.fr

Lorraine

École supérieure d'art (École de l'image)
15, rue des Jardiniers
88000 Épinal
Tél. : 03 29 68 50 66
www.esae.fr

École des beaux-arts de Metz
1, rue de la Citadelle
57000 Metz
Tél. : 03 87 68 25 25
www.mairie-metz.fr

École nationale supérieure d'art de Nancy
1, avenue Boffrand
BP 3129 - 54013 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 41 61 61
www.ensa-nancy.fr

Martinique

Institut régional d'art visuel de Fort-de-France
Rue Carlos Finlay
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 60 65 29

Midi-Pyrénées

École supérieure d'art et de céramique de Tarbes
Jardin Massey
Place Henri Borde
65000 Tarbes
Tél. : 05 62 93 10 31
www.esac-tarbes.com

École supérieure des beaux-arts de Toulouse
5, quai de la Daurade
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 22 29 98
www.mairie-toulouse.fr/beaux-arts

Nord-Pas-de-Calais

École supérieure d'art de Cambrai
7, rue du Paon
BP 361 - 59407 Cambrai Cedex
Tél. : 03 27 72 78 78
www.esa-cambrai.net

École régionale d'art de Dunkerque
930, avenue de Rosendaël
59240 Dunkerque
Tél. : 03 28 63 72 93

École régionale supérieure d'expression plastique de Tourcoing
36 bis, rue des Ursulines
59200 Tourcoing
Tél. : 03 20 27 23 97

École des beaux-arts de Valenciennes
132, faubourg de Cambrai
59300 Valenciennes
Tél. : 03 27 22 57 59
www.ville-valenciennes.fr (rubrique culture)

Haute-Normandie

École supérieure d'art du Havre
65, rue Demidoff
76600 Le Havre
Tél. : 02 35 53 30 31
www.ecole-art-lehavre.fr

École régionale des beaux-arts de Rouen
Aître Saint-Maclou
186, rue Martainville
76000 Rouen
Tél. : 02 35 71 38 49

Basse-Normandie

École supérieure des beaux-arts de Caen
83, rue de Geôle
14000 Caen
Tél. : 02 31 30 47 90
www.unicaen.fr/beaux-arts

École supérieure des beaux-arts de Cherbourg-Octeville
109, avenue de Paris
50100 Cherbourg-Octeville
Tél. : 02 33 43 33 74
www.ville-cherbourg.fr
(rubrique culture)

Pays-de-la-Loire

École supérieure des beaux-arts d'Angers
Hôtel d'Ollone
72, rue de Bressigny
49100 Angers
Tél. : 02 41 24 13 50

École supérieure des beaux-arts du Mans
28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 47 38 53
www.bxarts.ville-lemans.fr

École régionale des beaux-arts de Nantes
Place Dulcie September
BP 20119 - 44000 Nantes Cedex 01
Tél. : 02 40 35 90 20
www.erba-nantes.fr

Picardie

École supérieure d'art et de design d'Amiens
40, rue des Teinturiers
80000 Amiens
Tél. : 03 22 66 49 90
www.esad-amiens.fr

Poitou-Charentes

École supérieure de l'image
-----> Site Angoulême
134, rue de Bordeaux
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 66 02
-----> Site Poitiers
26, rue Jean Alexandre
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 96 53
www.eesati.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

École supérieure d'art d'Aix-en-Provence
1, rue Émile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 27 57 35
www.ecole-art-aix.fr

École d'art d'Avignon
Hôtel de Montfaucon
7, rue Violette
84000 Avignon
Tél. : 04 90 27 04 23
www.ecole-art-avignon.org
Diplôme d'études supérieures en conservation,
restauration d'œuvres peintes (diplôme d'école
agréé et inscrit au niveau II).

École supérieure des beaux-arts de Marseille
184, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 9
Tél. : 04 91 82 83 10
www.esbam.fr

École nationale supérieure d'art de Nice - Villa Arson
20, avenue Stéphen Liégeard
06105 Nice Cedex 2
Tél. : 04 92 07 73 73
www.villa-arson.org

École supérieure d'art de Toulon
168, bd du Commandant Nicolas
83000 Toulon
Tél. : 04 94 62 01 48

La Réunion

École des beaux-arts de la Réunion
102, rue du 20 décembre 1848
BP 246 - 97826 Le Port Cedex
Tél. : 02 62 43 08 01

Rhône-Alpes

École d'art de la communauté d'agglomération d'Annecy
52 bis, rue des Marquisats
74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 65 50

École supérieure d'art de Grenoble
25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
www.esag.fr

École nationale des beaux-arts de Lyon
10, rue Neyret
69001 Lyon
Tél. : 04 78 28 13 67
www.enba-lyon.fr

École régionale des beaux-arts de Saint-Étienne
15, rue Henri Gonnard
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04 77 47 88 00
www.institutdesign.com

École régionale des beaux-arts de Valence
Place des Beaux-Arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
www.erba-valence.fr

Autres organismes

Administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie

Administration générale du Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie
-----> Délégation aux formations
1, rue Berbier du Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 00
www.culture.gouv.fr/culture/mobilier-national/formation.htm

L'Administration générale du Mobilier national et des manufactures propose une formation initiale aux métiers de licier, de restaurateur de tapis ou de tapisserie. D'une durée de quatre ans, ces études aboutissent à un diplôme enregistré au niveau IV qui donne accès au concours d'entrée dans le corps des techniciens d'art du ministère de la culture et de la communication.

Les ateliers de dentelle d'Alençon et du Puy proposent par ailleurs des apprentissages au métier de dentellière.

Atelier national de la dentelle du point d'Alençon	Atelier conservatoire national de la dentelle du Puy
-----> Mobilier national et manufactures nationales Îlot Charles Aveline 61000 Alençon Tél. : 02 33 26 33 60	-----> Mobilier national et manufactures nationales 2, rue Duguesclin 43000 Le Puy-en-Velay Tél. : 04 71 09 74 41

Manufacture nationale de Sèvres

Manufacture nationale de Sèvres
Place de la Manufacture
92310 Sèvres
Tél. : 01 46 29 22 00
http://manufacturedesevres.culture.gouv.fr

Le centre de formation de la manufacture de Sèvres forme les stagiaires, recrutés après concours ouverts par le ministère de la culture (maître ouvrier spécialité « ouvrier céramiste », technicien d'art spécialité « métiers de la céramique »), sur trois années d'apprentissage, dans les ateliers et au centre de formation.

ADRESSES UTILES
Ministère de la culture et de la communication -----> Délégation aux arts plastiques 3, rue de Valois 75033 Paris Cedex 01 Standard : 01 40 15 80 00 -----> Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation, secrétariat : 01 40 15 75 70 (accueil uniquement sur rendez-vous.) -----> Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de l'enseignement artistique, secrétariat : 01 40 15 73 67 et 01 40 15 73 77 (accueil uniquement sur rendez-vous.) www.culture.gouv.fr (rubrique Ministère, délégation aux arts plastiques).
Centre national des arts plastiques Tour Atlantique 1, place de la Pyramides (1 ^{er} étage) 92911 Paris-La Défense Tél. : 01 46 93 99 50 ou 01 46 93 99 56 Centre de ressources sur les arts plastiques : www.cnap.fr



**La formation initiale :
les enseignements artistiques spécialisés**

Le ministère de la culture et de la communication exerce une tutelle pédagogique sur un réseau d'établissements d'enseignement artistique spécialisé. Ces derniers ont pour mission principale la sensibilisation et la formation des amateurs. Certains dispensent également une formation à caractère pré-professionnel. Le réseau est constitué par des établissements classés en trois niveaux de reconnaissance par le ministère de la culture et de la communication : conservatoires nationaux de région (CNR), écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD), écoles municipales de musique, de danse et d'art dramatique agréées (EMMDAD), pour lesquels le ministère définit des schémas d'orientation pédagogique en danse, musique et théâtre. Chaque schéma définit l'organisation et le déroulement des formations proposées aux amateurs ainsi que le cycle d'enseignement professionnel initial.



**Conditions d'accès à l'enseignement supérieur
et diplômes**

Les conditions d'accès et les cursus varient sensiblement selon les écoles et les spécialités. Si les diplômes universitaires sont rarement requis, il est nécessaire, pour avoir accès à la formation, de réussir un concours d'entrée dans lequel les épreuves pratiques sont prédominantes. Les études sont généralement sanctionnées par un examen qui conduit à la délivrance d'un diplôme de fin de cursus. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement doivent préalablement obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou de professeur de danse ou de professeur d'art dramatique ou le diplôme d'État de professeur de musique ou de professeur de danse ou d'enseignement du théâtre, qui leur ouvre l'accès aux concours d'enseignants de la filière culturelle territoriale.

Les métiers de la musique et du spectacle vivant

Les écoles d'enseignement supérieur forment des jeunes à la vocation affirmée qui ont suivi un cursus complet de formation initiale, au sein de l'enseignement artistique spécialisé, dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, mais également du cirque, des marionnettes, des arts de la rue et des techniques du spectacle. Ces établissements forment essentiellement des interprètes, des enseignants, des compositeurs, des chorégraphes et des techniciens du spectacle.

Établissements publics d'enseignement supérieur

Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon

Les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon rassemblent à eux deux près de 2000 étudiants, dont 250 pour les filières danse.

CONDITIONS D'ADMISSION

Selon les spécialités, le recrutement s'effectue sur concours pour les candidats âgés de 16 à 30 ans. Des dérogations sont prévues pour accueillir des étudiants plus jeunes et particulièrement brillants.

CURSUS

Dans ces deux conservatoires, les études musicales durent quatre ans. Elles sont réparties au sein de neuf départements. Un cycle de perfectionnement de deux ans est prévu pour les étudiants qui désirent se spécialiser. Les études chorégraphiques offrent une formation de danseur et une formation à la notation chorégraphique. Au CNSMD de Paris, la dernière année d'études est consacrée à la pratique de la scène au sein du Junior ballet.

**Conservatoire national
supérieur de musique
et de danse de Paris
(CNSMDP)**
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.cnsmdp.fr

**Conservatoire national
supérieur de musique
et de danse de Lyon
(CNSMDL)**
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

École de danse de l'Opéra national de Paris

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par le biais d'un stage à l'issue duquel le stagiaire passe un examen d'entrée à l'école. Il existe deux types de stages, l'un de six mois (de janvier à juin) et l'autre d'un an (de septembre à juin) selon l'âge du stagiaire. Pour être admis au stage, il faut correspondre à des critères physiques et à des critères techniques et artistiques. Les candidats ayant dépassé l'âge d'admission et désirant parfaire leur formation de danse classique au sein de l'école sont soumis à une sélection particulière.

CURSUS

Les études durent six ans. L'enseignement, pluridisciplinaire, est ouvert aux filles et aux garçons. Il comprend en plus des différents cours de danse (classique, caractère, contemporain, jazz et folklore), des cours complémentaires de musique, de mime, de comédie, de droit du spectacle, d'histoire de la danse ou encore d'anatomie ou de gymnastique. Les élèves sont répartis en six divisions filles et six divisions garçons. L'enseignement général (éducation nationale) est dispensé au sein de l'école du CE1 jusqu'au baccalauréat filière L.

École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg

Environ quarante-cinq élèves, divisés en deux promotions, sont simultanément présents dans l'école. L'école comprend une section de jeu d'une douzaine d'élèves, et trois autres sections de régie, de scénographie, de mise en scène/dramaturgie. Elle forme au sein d'une même promotion d'élèves, des comédiens, des régisseurs et des scénographes, des metteurs en scène, des dramaturges.

CONDITIONS D'ADMISSION

Un concours est organisé deux années sur trois.

CURSUS

La scolarité dure trois ans. Elle alterne ou combine des cours hebdomadaires et des périodes intensives d'ateliers dirigés par des intervenants. Les élèves scénographes, régisseurs, metteurs en scène et dramaturges effectuent également des stages à l'extérieur de l'école, sur des spectacles créés au théâtre national de Strasbourg ou dans d'autres lieux.

**École supérieure d'art
dramatique du théâtre
national de Strasbourg**
1, avenue de la Marseillaise
BP 184/R5
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 59
www.tns.fr

Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par concours. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins et de 24 ans au plus. Aucun diplôme n'est exigé mais les candidats doivent avoir suivi au moins un an de formation théâtrale sous la responsabilité d'un professionnel garant de leur candidature.

CURSUS

Les études durent trois ans. Chaque promotion compte environ trente élèves et quelques stagiaires étrangers sont admis chaque année. Les classes d'interprétation sont, au cœur de l'école, le lieu de l'exploration du répertoire. Quatre départements enrichissent leur travail : histoire du théâtre, étude et pratique de la langue, histoire de la littérature dramatique ; musique et voix et diction ; corps et espace ; cinéma. L'établissement assure également une formation continue à destination des comédiens et des metteurs en scène.

**Conservatoire national
supérieur d'art dramatique
de Paris (CNSAD)**
2bis, rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

Elle forme des comédiens, scénographes, costumiers, réalisateurs lumière, réalisateurs son et administrateurs du spectacle vivant. Chaque formation constitue un département de l'école et réunit un nombre très limité d'étudiants. S'y ajoutent depuis 2001 la direction technique, puis en 2002, la mise en scène et les écritures pour la scène. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

**École nationale supérieure
des arts et techniques
du théâtre**
2, rue Sœur-Bouvier
69005 Lyon
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

Autres écoles

Outre les établissements publics présentés ci-dessus, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du spectacle s'appuie sur un réseau d'écoles régionales et spécifiques.



Le ministère de la culture et de la communication (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) a signé en avril 2002, avec huit écoles de théâtre, la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien.

Cette plate-forme réunit les signataires autour de principes communs de qualité : elle place l'interprétation au cœur de l'enseignement, rappelle l'importance des fondamentaux et des acquisitions techniques, de la culture générale et théâtrale ouverte sur les autres arts et de la préparation au métier.

Aujourd'hui, six écoles de théâtre sont signataires de cette plate-forme aux côtés du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, de l'école du théâtre national de Strasbourg et de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre.

Conservatoire national de région de Bordeaux
Centre André-Malraux
22, quai Sainte-Croix
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 92 96 96

Conservatoire national de région de Montpellier
14, rue Eugène Lisbonne
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 66 88 40

École du théâtre national de Bretagne
1, rue Saint-Hélier
35000 Rennes
Tél. : 02 99 31 55 33

École du centre dramatique national de Saint-Étienne
7, avenue Émile Loubet
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04 77 25 01 24

École régionale d'acteurs de Cannes
68, avenue du Petit-Juas
06400 Cannes
Tél. : 04 93 38 73 30

École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais
23-25, rue de Bergues
59000 Lille
Tél. : 03 20 00 72 64



Trois écoles supérieures de danse, à statut associatif, fonctionnent sous le contrôle de l'État.

École nationale supérieure de danse de Marseille
20, boulevard Gabès
13417 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 71 03 03

École supérieure de danse Rosella-Hightower
21, chemin de Faïssole
06250 Cannes-Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80

Centre national de danse contemporaine L'Esquisse
42, boulevard Henri Arnauld
49100 Angers
Tél. : 02 41 24 12 12



L'école supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézières prépare tous les trois ans une quinzaine d'élèves au diplôme des métiers d'art de la marionnette et assure une formation continue dans ce domaine.

École supérieure nationale des arts de la marionnette
7, place Winston Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 33 72 50



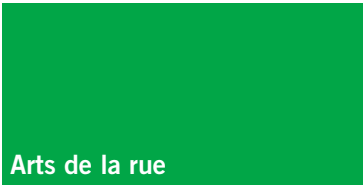
Il existe trois écoles de cirque.

Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie Fratellini
Avenue François Mitterrand
93210 Saint-Denis
Tél. : 01 49 46 00 00

Centre national des arts du cirque
1, rue du Cirque
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 21 80 44

École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois
Rue Jules Guesde
93110 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 56 63 05 40

Cinq écoles préparatoires sont équitablement réparties sur l'ensemble du territoire: Le Lido à Toulouse, Arc-en-cirque à Chambéry, Balthazar à Montpellier, Et vous trouvez ça drôle à Lomme et La Manufacture à Châtelleraut.



La FAI AR, Formation avancée et itinérante des arts de la rue, propose à Marseille une formation dispensée en collaboration étroite avec des structures de création et de diffusion nationales et internationales. Ce projet est destiné à accompagner des artistes en devenir ou des créateurs souhaitant interroger leur pratique, de tous horizons, qui ont choisi d'inscrire leur parole artistique dans l'espace public.

FAI AR - La Cité des Arts de la Rue
225, avenue des Aygalades
13015 Marseille
Tél. : 04 91 69 74 67



L'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) forme aux métiers de la facture instrumentale, des techniques nouvelles et de l'action commerciale. Il prépare au CAP d'assistant technique en instruments de musique, options piano, instrument à vent, guitare et accordéon, et au CAP d'accordeur de piano ; il forme aux techniques du son et de l'informatique ; il prépare aux baccalauréats professionnels et aux BTS en action commerciale. L'ITEMM accueille à ce titre plus de 200 stagiaires et apprentis en formation longue et 90 en stages courts de formation continue.

Le Centre national de formation des apprentis facteurs d'orgues à Eschau propose une formation en alternance aux apprentis de facteurs d'orgues préparant à trois diplômes délivrés par le ministère de l'éducation nationale. Deux CAP : facteur d'orgues et tuyautier en orgues et un brevet des métiers d'art, facture instrumentale, option orgues.

L'École nationale de lutherie de Mirecourt prépare, après la troisième, au brevet de technicien de facture instrumentale en lutherie et au diplôme des métiers d'art de lutherie.

Institut technologique européen des métiers de la musique
71, avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 39 39 00

Centre national de formation des apprentis facteurs d'orgues
21, rue des Fusilliers Marins
BP 26
67114 Eschau
Tél. : 03 88 59 00 81

Le CFPTS et l'ISTS délivrent des diplômes professionnels.

École nationale de lutherie
5, avenue Graillet
88500 Mirecourt
Tél. : 03 29 37 06 33

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle
92, avenue Gallieni
92170 Bagnolet
Tél. : 01 48 97 25 16

Institut supérieur des techniques du spectacle
Rue Portail-Bocquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
www.ists-avignon.com

Formation des enseignants

Les enseignants et les musiciens intervenant en milieu scolaire jouent un rôle essentiel dans la transmission, l'enseignement des arts et la sensibilisation du plus grand nombre. Ils sont les relais, les intermédiaires, les passeurs artistiques. En vue de garantir la qualité du service public de l'enseignement des arts, le ministère de la culture et de la communication (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) soutient et organise leur formation par l'intermédiaire des 11 centres ou départements de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM) et des neuf centres de formation des musiciens-intervenants (CFMI).

Les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique dispensent la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de musique et de professeur de danse au terme d'un cursus de deux ans. Les centres de formation des musiciens intervenants dispensent la formation conduisant à la délivrance du diplôme universitaire de musicien intervenant. Ces établissements jouent également un rôle important dans la formation continue des professeurs et intervenants.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et de professeur de danse ainsi que le diplôme d'État de professeur de musique, de professeur de danse ou le diplôme d'État d'enseignement du théâtre peuvent également être obtenus à l'issue d'un examen sur épreuves organisé par le ministère de la culture et de la communication (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) et les directions régionales des affaires culturelles. Ces diplômes permettent de se présenter aux concours donnant accès aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon proposent une formation diplômante conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et de professeur de danse.

ADRESSES UTILES		
Ministère de la culture et de la communication → Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles 53, rue Saint-Dominique 75007 Paris Tél. : 01 40 15 88 84 www.culture.gouv.fr	Hors les Murs 68, rue de la Folie Méricourt 75011 Paris Tél. : 01 55 28 10 10 www.horslesmurs.asso.fr HLM est le centre de ressources pour les secteurs des arts de la rue et des arts de la piste. Association nationale créée en 1993 à l'initiative du ministère de la culture pour assurer le développement du secteur des arts de la rue, sa mission a été étendue aux arts de la piste en 1996. Quatre activités principales sont assurées par l'association : la documentation, les éditions, le conseil, les études et les rencontres.	
Cité de la musique → Médiathèque 221, avenue Jean Jaurès 75019 Paris Tél. : 01 44 84 45 00 http://mediatheque.cite-musique.fr Ce centre d'informations musicales propose une base de données très riche sur tous les métiers de la musique et les formations qui y mènent. On y trouve aussi un annuaire des écoles de musique à Paris et une information sur les concours et les stages.	Informations et ressources pour les musiques actuelles (IRMA) 22, rue Soleillet 75980 Paris Cedex 20 Tél. : 01 43 15 11 11 www.irma.asso.fr On accède depuis le site Internet de l'Irma à toutes les informations concernant le Centre d'information du jazz (CIJ) qui est un centre de documentation pour professionnels et amateurs (établissements d'enseignement du jazz, structures et lieux de diffusion, de distribution et de programmation), le Centre d'information rock, chanson, hip hop, musiques électroniques (CIR) et le Centre d'information sur les musiques traditionnelles (CIMT) qui recense tout ce qui concerne les formations, les associations et l'insertion professionnelle dans le domaine des musiques traditionnelles.	
Centre national du théâtre (CNT) 134, rue Legendre 75017 Paris Tél. : 01 44 61 84 85 www.cnt.asso.fr Ce centre d'information, de documentation et de conseil sur le théâtre propose une base de données très riche sur tous les métiers du spectacle et les formations qui y mènent.		
Centre national de la danse (CND) 1, rue Victor Hugo 93507 Pantin Cedex Tél. : 01 41 83 27 27 www.cnd.fr		



Les métiers du patrimoine

La notion de patrimoine s’est beaucoup développée ces dernières années, si bien qu’il faut désormais parler des patrimoines plutôt que du patrimoine. Aux monuments historiques et aux collections conservées dans les musées, les bibliothèques ou les services d’archives, il faut maintenant ajouter les ensembles construits qui font l’objet d’une protection particulière, les savoirs professionnels rares, le cinéma, la photographie, etc. Le caractère de monument historique lui-même est reconnu au petit patrimoine rural, à des implantations industrielles ou techniques ou à des ensembles architecturaux du XX^e siècle.

Les métiers du patrimoine couvrent le large champ des disciplines concernées mais aussi les différentes façons d’intervenir en sa faveur. Certains de ces métiers sont donc plus particulièrement liés à la connaissance du patrimoine et à sa transmission, valorisation, communication (conservateurs, médiateurs, régisseurs d’œuvres d’art, documentalistes, etc.), d’autres à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs, personnels des métiers d’art, etc.). Ces métiers s’exercent dans le cadre de la fonction publique (d’État ou territoriale) ou bien à titre libéral.

S’agissant des musées de France, l’accès aux métiers exercés en leur sein dépend pour l’essentiel de la réussite à un concours. Différents concours sont ouverts dans plusieurs filières : scientifique, accueil et surveillance, recherche, pour l’État (<http://concours.culture.gouv.fr/>); culturelle, pour la fonction publique territoriale (<http://www.cnfpt.fr/fr/accueil.php>). À l’intérieur de chacune de ces filières, il existe différents corps auxquels sont confiées des missions avec des responsabilités de nature différente, l’accès à chacun de ces concours requérant, par conséquent, un niveau de formation initiale plus ou moins élevé.

Les métiers des musées s’exercent dans les champs d’activités suivants :

- la conservation : conservateur du patrimoine, voir le site <http://www.inp.fr/>; attaché de conservation du patrimoine ; assistant qualifié de conservation du patrimoine ;
- la documentation : chargé d’études documentaires, secrétaire de documentation ;
- la médiation : ingénieur des services culturels, technicien des services culturels ;
- la surveillance, l’accueil et la maintenance.

Des concours d’animateurs du patrimoine et des examens de guides conférenciers sont organisés au bénéfice des collectivités locales par le réseau des Villes et pays d’art et d’histoire.

Les objets d’art conservés dans les édifices publics sont protégés par les conservateurs des antiquités et objets d’art, dans chaque département, et font l’objet d’une conservation préventive ou de restauration par des restaurateurs du patrimoine (voir infra, Institut national du patrimoine). Ces derniers exercent le plus souvent leur métier avec un statut de profession libérale, y compris lorsqu’ils interviennent sur les collections des musées.

Le traitement et la mise à disposition du public des archives sont le fait des archivistes paléographes, qui sont diplômés de l’École des Chartes, avant de devenir conservateurs du patrimoine lors de leur accès à l’Institut national du patrimoine.

Principales formations

Voir aussi les chapitres Architecture, Archéologie, Archives et Livre



Établissement d’enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication, l’École du Louvre dispense des cours d’archéologie, d’histoire de l’art, d’épigraphie, d’anthropologie, d’histoire des civilisations et de muséologie.

CONDITIONS D’ADMISSION

→ 1^{ère} année de 1^{er} cycle : baccalauréat ou diplôme équivalent et réussite au test probatoire d’entrée. Le prochain test aura lieu fin mars 2008.
→ En cours de 1^{er} cycle : par équivalence (DEUG et licence d’histoire de l’art).
→ 1^{ère} année de 2^e cycle : diplôme de 1^{er} cycle avec 14 de moyenne au cours de spécialité de 3^e année ou par équivalence (maîtrise d’histoire de l’art avec mention) ; les admissions se font au cas par cas, sur dossier, dans la limite des places disponibles.
→ 2^e année de 2^e cycle : diplôme d’études supérieures ou diplôme spécial de muséologie de l’École du Louvre ou diplôme de muséologie ou maîtrise (master) d’histoire de l’art ou diplôme reconnu équivalent.

École du Louvre
Palais du Louvre,
Porte Jaujard
Place du Carrousel
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 35
www.ecoledulouvre.fr

CURSUS ET DIPLÔMES

→ 1^{er} cycle : 3 ans d’études sanctionnées par le diplôme de premier cycle de l’École du Louvre (mention de la ou des spécialités choisies).
→ 2^e cycle : 1 ou 2 ans d’études.
La 1^{ère} année du 2^e cycle est sanctionnée par le diplôme de muséologie de l’École du Louvre.
La 2^e année du 2^e cycle est sanctionnée par le diplôme de recherche appliquée.
→ 3^e cycle : 3 ans d’études, sanctionnées par le diplôme de recherche approfondie de l’École du Louvre.
→ Classe préparatoire aux concours de la conservation du patrimoine organisés par l’Institut national du patrimoine, 1 an d’études.



Les nombreuses formations proposées par le ministère de l’éducation nationale sont consultables sur les sites Internet : www.inha.fr
www.education.gouv.fr/sup/univ.htm



L’Institut national du patrimoine est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Il se compose d’un secrétariat général et de deux départements pédagogiques : le département chargé de la formation des conservateurs du patrimoine et le département chargé de la formation des restaurateurs du patrimoine. En outre, l’Institut développe des coopérations internationales avec différentes institutions patrimoniales étrangères.

CONCOURS ET FORMATION DES ÉLÈVES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

L’INP organise le concours de recrutement des futurs conservateurs du patrimoine de l’État, de la Ville de Paris et des collectivités territoriales. Ce concours peut être présenté dans les spécialités qui correspondent aux différents métiers de la conservation : archives, archéologie, inventaire, monuments historiques, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel. Le concours est ouvert aux ressortissants de l’Union européenne titulaires d’un diplôme de niveau Bac+3.

Cinquante et un postes au total sont offerts aux concours 2007 des conservateurs du patrimoine pour les institutions et services de l’État et des collectivités territoriales.

La formation se déroule sur dix-huit mois et fait alterner des enseignements à Paris et des stages, en France et à l’étranger. En parallèle, les stagiaires doivent engager ou poursuivre des travaux de recherche scientifique personnels. À l’issue de leur formation, les élèves conservateurs obtiennent le diplôme de conservateur du patrimoine.

→ Pour les dates d’inscription aux concours 2008, se renseigner au 1^{er} trimestre 2008.
Tél. : 01 44 41 16 62
www.inp.fr

Institut national du patrimoine
Direction
Secrétariat général
Département des conservateurs
→ Bureau des concours des conservateurs, concours.conservateurs@inp.fr
2, rue Vivienne
75002 Paris
www.inp.fr

CONCOURS ET FORMATION DES ÉLÈVES RESTAURATEURS DU PATRIMOINE

Le concours d’admission, organisé autour d’épreuves théoriques et pratiques, est ouvert aux candidats français et étrangers âgés de 20 à 30 ans. En 2007, vingt lauréats ont été admis à suivre la scolarité du département des restaurateurs.

La formation propose sept spécialités : arts du feu (métal, verre, céramique, email), arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier, peinture (de chevalet, murale), photographie, sculpture. La scolarité fait alterner les cours, les stages et les chantiers-école, de début septembre à fin juillet, et se déroule sur cinq ans.

À l’issue de leur dernière année d’études, les élèves restaurateurs reçoivent le diplôme de restaurateur du patrimoine. Depuis 2006, dans le cadre de l’harmonisation européenne des cursus de l’enseignement supérieur, le diplôme de restaurateur du patrimoine confère le grade de master à ses titulaires.

→ Pour les dates d’inscription au concours 2008, se renseigner en septembre 2007.
Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

Département des restaurateurs
→ Bureau du concours des restaurateurs, concours.restaurateurs@inp.fr
150, avenue du Président Wilson
93210 Saint-Denis La Plaine
www.inp.fr

ADRESSE UTILE
Ministère de la culture et de la communication Direction des musées de France → Département des professions et des personnels 6, rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01 Tél. : 01 40 15 34 22 www.culture.gouv.fr



Les métiers de l’image et du son

Les professions de l’image, du son et du multimédia sont nombreuses et variées. Acteur, scénariste, réalisateur, cameraman, preneur de son, monteur, décorateur, graphiste... se côtoient et collaborent pour réaliser des œuvres qui sont avant tout des œuvres collectives.

Les technologies numériques ont apporté et apportent encore de profonds bouleversements tant dans la manière de travailler que dans la définition même des professions de l’image et du son. Il s’agit donc d’un secteur professionnel en pleine expansion mais aussi en pleine remise en cause de ses fondements.

Écoles spécialisées d’enseignement supérieur

École nationale supérieure des métiers de l’image et du son - La fémis

La fémis, école nationale supérieure des métiers de l’image et du son, assure un enseignement technique, artistique et culturel consacré aux métiers du cinéma et de l’audiovisuel. Héritière de l’IDHEC créé en 1947, La fémis a été créée en 1984. Depuis 1998, c’est un établissement public industriel et commercial, qui dépend du ministère de la culture et de la communication. Les quatre missions de La fémis sont :

- la formation initiale et la formation continue ;
- la coopération avec les écoles et les établissements d’enseignement de l’audiovisuel à l’étranger ;
- la production, l’édition et la diffusion de films et de documents en relation avec la pédagogie de l’école ;
- la promotion et la diffusion de la culture cinématographique.

CONDITIONS D’ADMISSION

Sur concours.

CURSUS ET DIPLÔME

La formation initiale à La fémis est composée d’un cursus principal articulé autour de sept départements : production, réalisation, scénario, image, son, décor, montage. La durée des études est de 39 mois répartis en trois cycles, à raison de quarante heures hebdomadaires :

- un 1^{er} cycle d’un an qui dispense une formation commune de base ;
- un 2^e cycle de dix-huit mois qui propose un enseignement spécialisé par département ;
- un 3^e cycle qui est consacré à la réalisation d’un travail de fin d’études et débouche sur un diplôme de niveau I.

La fémis accueille chaque année, sur concours, une quarantaine d’étudiants déjà titulaires d’un diplôme de niveau Bac+2 et âgés de moins de 27 ans. Ce concours se déroule en trois temps : dossier d’enquête et analyse de films, épreuve par département, écrite et/ou orale, grand oral.

Aux sept départements s’ajoutent deux enseignements spécialisés formant, l’un des secrétaires de plateau (scriptes) sélectionnés tous les deux ans par concours (durée 24 mois), l’autre des distributeurs et exploitants de salles sélectionnés sur dossier (durée 16 mois).

La fémis
6, rue Francœur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.femis.fr

École nationale supérieure Louis Lumière

CONDITIONS D’ADMISSION

Chaque année, l’école, placée sous la tutelle du ministère de l’éducation nationale, accueille une cinquantaine d’étudiants de niveau Bac+2 ou titulaires d’un diplôme sanctionnant deux années d’études supérieures, âgés de moins de 27 ans et ayant réussi le concours d’entrée (tests, épreuves écrites et pratiques, entretiens).

CURSUS ET DIPLÔME

L’école assure une formation de trois ans et délivre un diplôme supérieur d’État pour chaque option qu’elle enseigne : photo (prise de vue et traitement des images), cinéma, son.

La scolarité comporte trois étapes : acquisition des fondamentaux, approfondissement, réalisation d’un mémoire de recherche appliquée.

École nationale supérieure
Louis Lumière
7, allée du Promontoire
93161 Noisy-le-Grand
Tél. : 01 48 15 40 10
www.ens-louis-lumiere.fr

Autres écoles

École du film d’animation de la Poudrière

Elle propose une formation supérieure spécialisée de deux ans, à la réalisation de films d’animation.

L’école a obtenu en 2006 la reconnaissance du ministère de la culture et de la communication au titre de la loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques.

CONDITIONS D’ADMISSION

Recrutement sur dossier constitué de travaux d’animation, suivi d’une épreuve et d’un entretien, destinés à des candidats d’au moins 23 ans possédant déjà une pratique ou une formation dans le domaine.

CURSUS ET DIPLÔME

Le programme repose à titre principal sur la réalisation de films ou de maquettes de films d’animation dans un cadre proche des réalités professionnelles. Les matières enseignées sont : réalisation, son, écriture, cinéma, culture générale, économie et statut du cinéma d’animation, dessin.

À l’issue de la formation, les étudiants se voient remettre un certificat de fin de formation.

La Poudrière
12, rue Jean Bertin
26000 Valence
Tél. : 04 75 82 08 08
Poudriere@wanadoo.fr

Conservatoire européen
d’écriture audiovisuelle
38, rue du Faubourg
Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 44 07 91 00
www.ceeaa.edu

Le Conservatoire européen d’écriture audiovisuelle (CEEAA)

Fondé en 1996, le Conservatoire européen d’écriture audiovisuelle a pour mission de former des scénaristes professionnels, tant pour le cinéma que pour la télévision, pour la fiction que pour l’animation, pour l’image réelle que l’image virtuelle. En 2001, le ministère de la culture et de la communication a reconnu au CEEA la capacité de dispenser l’enseignement du cinéma et de l’expression audiovisuelle.

Le CEEA est financé et soutenu par l’ensemble des professionnels de l’audiovisuel.

CONDITIONS D’ADMISSION

Le CEEA accueille chaque année seize candidats, sélectionnés sur concours, de toutes nationalités et de tous âges. Le concours comprend deux étapes : une présélection sur dossier et des épreuves écrites et orales (la rédaction en 6 heures d’un synopsis et de scènes dialoguées sur des sujets imposés ainsi qu’un QCM de culture générale) et un entretien avec des professionnels du cinéma et de l’audiovisuel.

CURSUS

Le CEEA assure une formation en deux ans. La première année est consacrée à l’approche de la réalité professionnelle et à l’acquisition des outils indispensables à la scénarisation. La deuxième année est une année de spécialisation, d’approfondissement et de mise en application concrète des savoirs acquis en première année.

Par ailleurs, le CEEA a pour vocation de faciliter l’insertion professionnelle de ses élèves en développant des contacts réguliers avec tous les partenaires concernés par le scénario.

Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

(voir le chapitre Arts plastiques, page 10)

Les écoles d’arts plastiques

Le diplôme national d’arts plastiques (DNAP) et le diplôme national supérieur d’expression plastique (DNSEP) qui peuvent donner accès aux métiers de la vidéo de création, de l’animation, de la décoration, du trucage, du costume, se préparent en trois et cinq ans dans nombre d’écoles d’art (voir la liste des écoles d’art pages 11, 12 et 13).

Le multimédia

La réalisation des œuvres multimédia se situe à la convergence de diverses pratiques technologiques (télécommunications, audiovisuel, informatique...) et de diverses expressions artistiques (cinéma, dessin, photographie, musique, littérature...). Elle réclame des compétences nouvelles aussi bien de ses créateurs ou concepteurs que de ses collaborateurs techniques : producteurs, graphistes, programmeurs, scénographes, iconographes, scénaristes, développeurs, compositeurs, juristes...

À l’heure actuelle, ces professionnels sont le plus souvent confirmés dans l’une des disciplines requises et ils ont acquis, par la formation continue ou la pratique, les compétences complémentaires qui leur manquaient. Mais depuis quelques années, plusieurs lieux d’enseignement (universités, écoles d’art publiques et privées) de l’une ou l’autre de ces disciplines proposent des formations initiales et délivrent des diplômes du multimédia.

Les écoles du spectacle vivant

Plusieurs écoles comptent des départements dédiés à la scénographie, au décor, à la machinerie, au costume, à la régie lumière, à la régie son, dont les applications au spectacle enregistré sont fréquentes.

On peut citer à ce titre l’École supérieure d’art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS) et l’École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT).

Les écoles de la musique et du son

Une connaissance approfondie de la musique et du son, en captation, en enregistrement et/ou en diffusion, trouve des applications dans le domaine du cinéma, de l’audiovisuel et du multimédia. Toutefois, à l’exception du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), la maîtrise technologique de ces applications est peu enseignée dans les établissements publics.

Formations de l’éducation nationale

Les formations et cursus sont extrêmement variés. À côté des écoles spécialisées, le ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche propose des formations en lycée ou en université.

En lycée, les sections de techniciens supérieurs (STS) préparent au brevet de technicien supérieur (BTS) audiovisuel. Ce diplôme national Bac+2 comporte cinq options : ingénierie des systèmes et exploitation des équipements, montage et post-production, métiers de l’image, métiers du son et gestion de la production.

En université, il existe plusieurs formations universitaires spécialisées dans les secteurs du cinéma, de l’audiovisuel et du multimédia. On peut consulter la liste des enseignements auprès d’une direction régionale des affaires culturelles (DRAC), d’un centre d’information et d’orientation (CIO) ou du Centre d’information et de documentation jeunesse (CIDJ) à Paris ou dans les régions.

ADRESSES UTILES

Centre national de la cinématographie
12, rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc
8, rue des Trois Couronnes
75011 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

Cette association a été missionnée par le Centre national de la cinématographie (CNC) pour délivrer au public l’information la plus exhaustive sur les formations dans les domaines du cinéma, de l’audiovisuel et du multimédia (formations universitaires, filières professionnelles, stages), pour conseiller en aidant à bâtir un projet professionnel le plus adapté à un niveau d’études et à trouver le financement pour les formations envisagées.



Les métiers de l’archéologie
L’archéologie cherche à reconstituer l’histoire de l’humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Les archéologues sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à interpréter les traces du passé. Une formation théorique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

Les archéologues professionnels sont principalement employés par l’État au sein des services régionaux de l’archéologie ou par divers établissements publics : CNRS, universités, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)... Ils peuvent aussi être recrutés par les collectivités territoriales (régions, départements, communes). Pour les fonctions publiques d’État et territoriale, les recrutements se font par voie de concours.

Il existe aussi depuis 2003, des sociétés privées et des archéologues de profession libérale agréés pour réaliser des opérations de fouilles préventives qui ont la possibilité de recruter sur contrat.

Formations et diplômes

Les universités

Les autres formations

L’enseignement théorique de l’archéologie est assuré pour l’essentiel par les universités. Plusieurs filières sont possibles selon la spécialité envisagée. Dans les universités, l’archéologie est enseignée en tant que discipline à part entière, le plus souvent associée à l’histoire de l’art et à l’histoire. Elle peut l’être également dans les filières scientifiques. Une vingtaine d’universités dispensent de tels enseignements, mais toutes n’offrent pas un ensemble complet de spécialités depuis la préhistoire jusqu’au monde moderne.

Les filières scientifiques des universités forment également aux sciences appliquées à l’archéologie. L’étude du matériel mis au jour lors des fouilles et l’analyse de son environnement nécessitent en effet le recours à de nombreuses disciplines scientifiques : physique, chimie, géologie, botanique, anthropologie, zoologie... Les spécialistes, qui travaillent en étroite collaboration avec les archéologues, sont actuellement formés dans des filières propres à leur spécialité. De nombreuses universités proposent des masters portant sur la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique.

L’École du Louvre, l’École des hautes études en sciences sociales et l’École pratique des hautes études dispensent également des enseignements d’archéologie sanctionnés par des diplômes d’État.

L’Institut national du patrimoine (INP) assure une formation spécialisée de 18 mois aux conservateurs stagiaires du patrimoine reçus au concours. Ce concours est ouvert aux titulaires d’un diplôme national sanctionnant un second cycle d’études supérieures ou d’un diplôme de même niveau (homologué au niveau II). L’INP assure également la formation des restaurateurs d’œuvres d’art (voir page 19).

Quelques filières techniques offrent aussi des débouchés dans le secteur de l’archéologie (topographe, photographe, dessinateur...).

Chantiers de fouilles

La participation à un chantier de fouilles constitue la meilleure initiation à l’archéologie. Elle permet de prendre conscience de ce qu’est le travail de terrain et d’acquérir la pratique fondamentale au fil des différentes phases de la démarche archéologique.

Certains chantiers recrutent des fouilleurs bénévoles et de nombreux amateurs y prennent part chaque année.

Le ministère de la culture et de la communication établit et diffuse chaque année, au mois d’avril, la liste nationale des chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles. Cette liste, ainsi que les conditions matérielles de cette participation, sont disponibles :

→ sur le site Internet du ministère : www.culture.gouv.fr/fouilles,

→ ou sur demande à : chantiers-de-fouilles.DAPA@culture.gouv.fr

Ces renseignements sont également disponibles en région auprès des directions régionales des affaires culturelles.

ADRESSE UTILE

Ministère de la culture et de la communication - Direction de l’architecture et du patrimoine

→ Mission archéologie
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 77 41
archeologie.dapa@culture.gouv.fr



Métiers des archives dans la fonction publique de l'État

Conservateur du patrimoine spécialité « archives »

Le conservateur du patrimoine, spécialité « archives », élabore les outils d'accès aux archives d'intérêt historique (guides, inventaires, bases de données...), organise la préservation matérielle des documents et leur restauration éventuelle, met en valeur ce patrimoine par des travaux historiques, personnels ou collectifs au sein de la communauté scientifique locale, nationale ou internationale, est le gestionnaire d'un établissement et de son personnel. En concertation avec les autres parties intéressées, il élabore les critères qui permettent de déterminer, dans la masse documentaire produite aujourd'hui, la part qui sera conservée pour servir à l'histoire, participe à la gestion de l'information émanant des administrations, organise la conservation provisoire ou définitive des documents contemporains quel qu'en soit le support, du papier au support informatique. Il collabore avec les élus locaux, les producteurs d'archives, les autres professionnels de l'information (documentalistes, bibliothécaires...), de l'enseignement (professeurs, instituteurs, formateurs) ou de la culture. Il met les archives à la disposition de leurs usagers pour leur servir de preuves ou de documents de travail (administrations, administrés, chercheurs, curieux). Il organise la mise en valeur des archives, notamment par des colloques, des conférences, des expositions.

→ **Renseignements pour les concours de documentation patrimoniale, de surveillance et magasinage, des ouvriers professionnels et des personnels des métiers d'art : Ministère de la culture et de la communication**
→ Direction de l'administration générale
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Secrétariat du bureau des concours : 01 40 15 86 93
<http://concours.culture.gouv.fr>
Le bureau des concours reçoit le public du lundi au vendredi de 13 h à 17 h dans le hall du ministère.

Personnels de surveillance et magasinage

Des tâches spécifiques aux archives sont confiées à des personnels titulaires (techniciens des services culturels, catégorie B, bac et concours ; agents chefs de surveillance et de magasinage, catégorie C, concours externe : niveau BEPC ; agents techniques de surveillance et de magasinage, catégorie C, concours externe : niveau 4^e), chargés d'opérations de collecte, de rangement, de communication et de réintégration des documents consultés. Ils concourent à la conservation des collections ainsi qu'au fonctionnement des salles de lecture, des expositions et animations culturelles avec les personnels de conservation et de documentation qui les encadrent.

Personnels de documentation patrimoniale

Les personnels de documentation du ministère de la culture et de la communication sont actuellement répartis pour la catégorie A dans les corps de chargés d'études documentaires. Pour la catégorie B, le recrutement des secrétaires de documentation reste inchangé et ouvert par concours avec le Bac. Ces personnels exercent différemment leurs missions suivant la taille de l'établissement, qu'il s'agisse d'une section ou d'un service spécialisé des archives nationales ou d'un service départemental. Suivant les cas, leurs activités portent davantage sur :
→ le classement et l'inventaire de documents spécialisés ou d'archives contemporaines,
→ la documentation administrative,
→ les relations avec le public notamment en salle de lecture,
→ l'action culturelle, la participation à la réalisation d'expositions, l'accueil des scolaires, en liaison avec les conservateurs du patrimoine.

Ouvriers professionnels et personnels des métiers d'art

Dans les services d'archives, des ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers et des personnels des métiers d'art exercent dans diverses spécialités : la photographie, le microfilmage de documents et la reproduction de tout objet documentaire spécifique ; la reliure main de documents anciens et contemporains, papier ou parchemin, isolés ou en registre et la dorure sur cuir ; le moulage de sceaux, la prise d'empreinte, la réalisation de modèles ; la restauration spécialisée de collections anciennes et sceaux originaux ; le montage et la mise en valeur de dessins, documents graphiques et objets d'art pour la réalisation d'expositions. Une formation pratique dispensée aux Archives nationales permet d'acquérir la maîtrise artistique et technique spécifique à ces supports. En 1992, deux nouveaux corps ont été créés, regroupant des personnels de différents services relevant du ministère de la culture et de la communication, dont la vocation commune est de restaurer, de préserver des œuvres d'art, d'en créer et de les mettre en valeur : les chefs de travaux d'art (catégorie A) ; les techniciens d'art (catégorie B).

Métiers des archives dans la fonction publique territoriale

Dans les services départementaux et communaux d'archives, à côté des filières administrative et technique se met en place une filière culturelle territoriale comprenant les agents :
→ de catégorie A : conservateurs territoriaux du patrimoine, attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
→ de catégorie B : assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine, assistants territoriaux de conservation du patrimoine, inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine ;

→ de catégorie C : agents territoriaux qualifiés du patrimoine ; agents territoriaux du patrimoine.
Pour tout ce qui concerne les conditions d'accès à cette filière et l'organisation des concours, se référer à la documentation du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et à ses délégations régionales pour les emplois de catégorie A et B, et aux centres départementaux de gestion pour les emplois de catégorie C.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
10, rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr
→ rubrique « concours et examens » et liste des délégations régionales.

Les formations

Formation des conservateurs

est dispensée par l'École nationale des Chartes qui forme, après concours (niveau Bac+2 ans de préparation), des personnels scientifiques responsables de la gestion du patrimoine documentaire et artistique. À l'issue de la 3^e année de l'École des Chartes, les élèves passent un concours comportant une épreuve unique d'admission leur permettant d'intégrer l'Institut national du patrimoine pour une formation de 18 mois. L'Institut national du patrimoine organise le concours de recrutement des futurs conservateurs du patrimoine de l'État, de la Ville de Paris et des collectivités territoriales. Le concours externe, spécialité « archives », est réservé aux élèves de l'École nationale des Chartes, titulaires du diplôme d'archiviste-paléographe.

École nationale des Chartes
19, rue de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. : 01 55 42 75 00
www.enc.sorbonne.fr

Institut national du patrimoine
→ Département des conservateurs
Carré Colbert
2, rue Vivienne
75002 Paris
→ Bureau des concours des conservateurs du patrimoine :
01 44 41 16 41
www.inp.fr

Formations universitaires

À partir de la fin des années 1970, on a assisté à la création de formations archivistiques universitaires, qui délivrent des diplômes spécialité « archives » de différents niveaux (licence, master). En aucun cas, ces diplômes ne permettent l'accès direct au métier de conservateur et les diplômés devront passer le concours de l'Institut national du Patrimoine s'ils veulent exercer dans la fonction publique. Ils ont aussi vocation à présenter les concours de la fonction publique territoriale ou à intégrer le privé. Les étudiants formés par ces universités ont vocation à occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans les secteurs public ou privé : recrutement par concours (secteur public) ou sur CV (secteur public avec statut contractuel, secteur privé) ; métiers de la documentation pour le ministère de la culture, filière culturelle territoriale, services d'archives des établissements publics, des associations et des entreprises privées.
→ L'université de Mulhouse qui fut la première à créer en 1978 une formation « archives » au sein d'une université française, possède une licence professionnelle « Gestion de l'information et du document pour les organisations » et un master pour les trois spécialités « archives », « patrimoine-musées », « documentation-information ». La spécialité archives est particulièrement tournée vers les archives d'entreprises.
→ L'université de Lyon III propose un master « Métiers des archives » (DESS créé en 1985), qui entend développer les thèmes du records management et des archives électroniques.
→ L'université de Toulouse-Le Mirail propose une licence avec un tronc commun et quatre spécialités (images, bibliothèques, fonds patrimoniaux, musique) et des masters dans le cadre des filières « archives et médiathèque » et « archives et images ».

→ L'université d'Angers a créé, en 1993, une filière « histoire et métiers des archives » comportant aujourd'hui une licence professionnelle et un master. Elle entend mettre au point une option records management.
→ À la rentrée universitaire 2002, l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (première formation universitaire en région parisienne) a ouvert une formation archivistique, le DESS « Métiers de la culture, archives », orienté en particulier vers la préparation aux concours territoriaux de la spécialité. Le master est développé en partenariat avec les archives départementales des Yvelines et de Paris. Un projet de master européen de recherche en archivistique est à l'étude pour la rentrée 2006.
Les associations d'étudiants et de diplômés universitaires en archivistique issus de ces cinq formations universitaires se sont regroupés en 2003 en un collectif, appelé le collectif A5. Il poursuit plusieurs objectifs, dont la promotion des métiers des archives, la reconnaissance des formations universitaires et l'insertion professionnelle des diplômés.
→ À la rentrée universitaire 2005, un master a été créé à l'université d'Aix-en-Provence, commun aux métiers des bibliothèques, des archives et de la documentation. Le master 2 comprendra dans la spécialité « archives » un enseignement renforcé sur l'histoire des institutions.

D'autres universités possèdent ou souhaitent créer des formations concernant les archives : à Caen, licence professionnelle « Histoire et patrimoine » (2002) et master « Archives et image » (2004) ; à l'université de Bourgogne, master 2 (2005) consacré aux archives d'organisations et aux archives image et son. À l'université de Picardie, un master « archives » a été habilité en 2004 et ouvert en 2005.

Université de Haute-Alsace (Mulhouse)
Faculté des Lettres Langues et Sciences humaines
Département Sciences de l'information
et métiers de la culture
10, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 63 91
www.flsh.uha.fr

Université de Toulouse-Le Mirail
Département archives et médiathèques
Centre universitaire
116, boulevard Montauriol
BP 796 - 82017 Montauban Cedex
Tél. : 05 61 50 41 90 / 47 73
ou 05 63 91 88 70
www.univ-tlse2.fr

Université de Lyon 3 Jean Moulin
Faculté Lettres et sciences humaines
Métiers des archives
7, rue Chevreul
69362 Lyon Cedex
Tél. : 04 78 78 70 91 / 77 43
www.univ-lyon3.fr

Université d'Angers
UFR Lettres, langues et sciences humaines
11, boulevard Lavoisier
49045 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 22 64 52
Service des formations professionnalisées :
02 41 22 64 33
www.univ-angers.fr

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
5/7, boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt -
Saint-Quentin-en-Yvelines
Tél. : 01 39 25 51 17
www.uvsq.fr
www.cg78.fr/archives/dess/index.htm

Université de Caen Basse-Normandie
UFR Histoire
Esplanade de la Paix
Campus 1, bâtiment des Sciences principales,
1^{er} étage
14032 Caen
www.unicaen.fr
Master mention histoire à finalité
professionnelle Patrimoine : Archives
et images (unité d'enseignement Ingénierie
et traitement des collections, module archives).
Tél. : 02 31 56 58 51

Université de Bourgogne
Faculté des Lettres
UFR Sciences humaines
2, boulevard Gabriel
21000 Dijon
Master Sciences humaines et sociales, mention
Monde moderne et contemporain, spécialité
professionnelle Archives des XX^e et XXI^e siècles
européens, du papier au numérique.
Tél. : 03 80 39 57 18 / 59
www.u-bourgogne.fr

Université de Provence Aix-Marseille 1
UFR Civilisations et humanités
Département d'histoire
29, avenue Robert-Schuman
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. 04 42 95 32 77 / 78 / 79 / 80
Master Métiers des archives des bibliothèques
et de la documentation
www.up.univ-mrs.fr

La formation continue

La direction des archives de France accorde une place prépondérante à la formation professionnelle continue des agents. L'offre des stages se concentre sur les grands thèmes des métiers des archives, la pratique de l'archivage et de l'archivistique, la connaissance de fonds particuliers, les procédures induites par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

ADRESSES UTILES
Ministère de la culture et de la communication Direction des archives de France -----> Département du réseau institutionnel et professionnel, bureau des métiers et de la formation 56, rue des Francs-Bourgeois 75141 Paris Cedex 03 Tél. : 01 40 27 67 23 www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/formation /DAFformain.html
Consultation en ligne des : -----> catalogue annuel des formations de la direction, -----> programmes des stages internationaux d'archives, supports pédagogiques, -----> liste des formations et diplômes par villes, -----> référentiels métiers.
Archives départementales et municipales www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/annuaire/ DAFadetac.html



BIBLIOTHÈQUES, DOCUMENTATION, ÉDITION, LIBRAIRIE

LES STATUTS DES PERSONNELS

Les agents des bibliothèques peuvent relever de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou encore de la fonction publique de la Ville de Paris. Les carrières des fonctionnaires d'État des bibliothèques sont gérées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Pour autant, les personnels des bibliothèques peuvent être affectés au ministère de la culture et de la communication. Ils travaillent alors en administration centrale, en administration déconcentrée ou dans un des établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre national du livre). Les conservateurs d'État des bibliothèques peuvent être mis à disposition d'une des 54 villes qui disposent d'une bibliothèque municipale classée. Les agents des collectivités territoriales exercent leurs fonctions dans une bibliothèque municipale, dans une bibliothèque départementale de prêt ou de communauté de communes, ceux de la Ville de Paris dans une des bibliothèques du réseau de lecture publique parisien.

Il existe 7 corps dans la fonction publique de l'État :
→ en catégorie A, les conservateurs généraux et les conservateurs des bibliothèques, les bibliothécaires ;
→ en catégorie B, les bibliothécaires-adjoints spécialisés, les assistants des bibliothèques ;
→ en catégorie C, les magasiniers en chef et les magasiniers spécialisés.

Il existe 5 cadres d'emplois dans la fonction publique territoriale :
→ en catégorie A, les conservateurs des bibliothèques et les bibliothécaires ;
→ en catégorie B, les assistants qualifiés et les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
→ en catégorie C, les adjoints territoriaux du patrimoine.

Les métiers du livre

À l'heure des nouvelles technologies et d'Internet, les métiers du livre sont plus vivaces que jamais et continuent à recruter. Paradoxe ? Nullement. Car les nouvelles technologies ne sont qu'un nouvel outil dans un travail très ancien et qui restera nécessaire par-delà les évolutions techniques : aider à la création et à la diffusion des œuvres, des textes, du savoir.

Le travail de sélection, de diffusion, de médiation forme cette « chaîne du livre » dont les métiers ici présentés sont les maillons. Leur nombre et leur diversité (secteur public, secteur privé, édition, commercialisation, médiation, valorisation, conservation...) témoignent de la vitalité du secteur du livre et de la lecture et offrent un vaste choix de carrières où beaucoup sauront trouver une place où investir leur enthousiasme et leur énergie, après une indispensable formation.



LES CONCOURS

Dans les deux fonctions publiques, les recrutements se font par voie de concours, organisés par :
→ l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), établissement relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'accès à la fonction publique d'État ;
→ le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour l'accès à la fonction publique territoriale.

Les concours d'accès à la catégorie A des deux fonctions publiques sont ouverts aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme de 2^e cycle universitaire équivalant à la licence. Pour le recrutement en catégorie B, le baccalauréat est exigé. Pour le corps des bibliothécaires-adjoints spécialisés et pour le cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'études universitaires en sciences et techniques (DEUST) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) dans l'option « métiers du livre ».

Enfin, en catégorie C, le recrutement se fait au niveau du brevet des collèges pour les magasiniers en chef et les adjoints territoriaux du patrimoine de 1^{ère} classe. Les adjoints territoriaux de 2^{nde} classe sont recrutés sans concours. Les agents qualifiés du Patrimoine ; les magasiniers spécialisés et les agents du patrimoine étant, quant à eux, recrutés directement, sans concours.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Les conservateurs sont formés à l'ENS-SIB pendant 18 mois. Cette formation comprend notamment des enseignements en histoire du livre, en informatique, en management, appliqués aux bibliothèques et en développement de projet culturel. Elle débouche sur le diplôme de conservateur des bibliothèques. Les bibliothécaires d'État suivent un an de formation à l'ENSSIB. La formation des bibliothécaires territoriaux est divisée en deux parties : un tronc commun administratif qui s'effectue dans une des quatre écoles nationales d'application des cadres territoriaux (ENACT) (Montpellier, Angers, Nancy, Dunkerque) et un tronc commun de spécialité qui se déroule pour tout ou partie à l'ENSSIB. En ce qui concerne les assistants des bibliothèques (État), une formation initiale est prévue pendant leur année de stage. Enfin, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise pour les assistants et les assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, une formation complémentaire de six mois, 3 mois avant et 3 mois après la titularisation.

CONCOURS D'ÉTAT

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
17-21, boulevard
du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
10-12, rue d'Anjou
75381 Paris Cedex 08
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr
Le Centre national de la fonction publique territoriale étant organisé par délégations régionales, les renseignements peuvent être pris dans ces délégations.

CONCOURS D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE DE LA VILLE DE PARIS

Mairie de Paris
---> **Bureau du recrutement**
2, rue Lobau
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 44 42
---> **Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia**
31, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 67 75
www.paris.fr (rubrique « recrutements et concours »)

Centre de documentation des bibliothèques de la Ville de Paris
(Centre de documentation sur les métiers du livre)
15 bis, rue Buffon
75005 Paris
Tél. : 01 55 43 25 25

Documentation

Les personnes qui ont suivi une formation dans le domaine de la documentation peuvent se présenter aux concours de la fonction publique d’État ou à ceux de la fonction publique territoriale.

STATUTS ET CONCOURS

Dans la fonction publique d’État, en catégorie A, il faut distinguer les professeurs de documentation, titulaires d’une licence de documentation et d’un CAPES en documentation, qui relèvent du ministère de l’éducation nationale (établissements d’enseignement), et les chargés d’études documentaires qui exercent des fonctions de documentation, soit dans les services des ministères de la culture, de l’éducation nationale (recherche pédagogique) et du secrétariat général du Gouvernement, soit, pour ceux issus du concours organisé par le ministère de l’équipement, dans les services de celui-ci ou des ministères autres que ceux mentionnés ci-dessus. En catégorie B, les secrétaires de documentation sont titulaires d’un baccalauréat et exercent leurs fonctions dans différents ministères.

Dans la fonction publique territoriale, la structure en cadres d’emplois a permis d’ouvrir des options dans les concours. Ainsi, aux concours d’accès aux cadres d’emplois des bibliothécaires territoriaux, des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques et des assistants, les concours comportent une option documentation.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

La formation initiale est assurée notamment par l’Institut national des techniques de la documentation qui délivre le diplôme supérieur de documentation et par des universités qui ont créé en leur sein des DUT, des DEUST option « métiers du livre », des licences, des maîtrises, des DEA et des DESS de documentation ou encore des licences et maîtrises comprenant la mention documentation. Dans le cadre de la réforme licence-master-doctorat (LMD), ces cursus sont en cours de transformation.

Institut national des techniques de la documentation (INTD)
2, rue Conté
75003 Paris
Tél. : 01 40 27 25 16
www.cnam.fr/instituts/INTD/

École nationale supérieure des sciences de l’information et des bibliothèques (ENSSIB)
→ Master spécialité Gestion et traitement de l’information spécialisée
17-21, boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Le champ de la formation tend à recouvrir la diversité des métiers du secteur de l’édition, qui requièrent à la fois des connaissances spécialisées et générales. Il existe ainsi quelques brevets de techniciens supérieurs (BTS). Les DUT et les DEUST ainsi que des licences et des maîtrises, option « métiers du livre », peuvent parfois déboucher sur des emplois dans ce secteur ; cependant, l’ensemble des universités réorganisent leurs cursus dans le cadre de la réforme licence-master-doctorat (LMD). Ainsi, l’université de Paris XIII (Villetaneuse) qui avait créé un DESS des métiers de l’édition, ouvre des masters dans ce domaine. L’association Asfored qui forme aux métiers de l’édition, propose des cursus et des programmes de stages de formation initiale et de formation continue destinés aux professionnels et aux futurs professionnels. L’Asfored a créé en 1991 un mastère spécialisé de management de l’édition, formation diplômante de 3e cycle pour les Bac+5.

Édition

Librairie

L’université de Mulhouse, qui prépare à la licence de lettres modernes option « librairie », a développé un enseignement universitaire spécifique pour les métiers de la librairie. De même que pour les métiers de l’édition, les DUT et les DEUST ainsi que des licences et des maîtrises, option « métiers du livre », peuvent constituer une bonne base pour les métiers de la librairie. L’Institut national de formation de la librairie (INFL) prépare à un certificat d’employé de librairie, papeterie, presse (CAP) et à un brevet professionnel de libraire (BP). Il est partenaire, entre autres, avec le Syndicat de la librairie française, de l’université de Bordeaux 3 pour l’option « librairie » de la licence professionnelle ouverte à l’IUT Montaigne de Bordeaux. Il organise aussi des stages de formation continue. Le Centre de formation des commerciaux de la librairie forme notamment les responsables de librairies et les agents commerciaux des entreprises de diffusion et de distribution du livre.

Université de Paris XIII (Villetaneuse)
UFR des sciences de la communication
99, avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. : 01 49 40 44 89 / 32 80
www.univ-paris13.fr

Asfored
21, rue Charles Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asfored.org

Syndicat national de l’édition
115, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
www.sne.fr

Université de Haute-Alsace (Mulhouse)
Faculté des Lettres et Sciences humaines
10, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 33 60 00
www.uha.fr

Institut national de formation de la librairie (INFL)
Tour Orion
12-16, rue de Vincennes
93100 Montreuil
Tél. : 01 41 72 79 79
www.infl.fr

Centre de formation des commerciaux de la librairie
10, avenue Paul Bert
51200 Épernay
Tél. : 03 26 51 62 00

GESTION ET MEDIATION

Les métiers de la gestion et de la médiation

De profondes évolutions ont marqué, ces dernières années, le champ culturel. Elles sont dues notamment à l’accroissement et à la diversification des institutions culturelles et de leurs activités et à la complexité croissante des composantes économiques, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets culturels.

Leur gestion nécessite donc des compétences et des savoir-faire nouveaux, inséparables d’une bonne appréhension des enjeux artistiques et du développement culturel. Des métiers, des fonctions sont apparus et l’offre de formation pour ces nouveaux métiers de l’administration, de la gestion et de la médiation culturelles connaît un développement important.

Les formations

Elles sont principalement assurées par les universités. Il existe aujourd’hui de nombreuses filières universitaires de formation à finalité professionnelle dans le domaine artistique et culturel, qui abordent la dimension administrative de la vie culturelle : gestion, communication, expertise, médiation, développement culturel, documentation, édition, marché de l’art... Ces fonctions professionnelles peuvent s’exercer au sein des structures les plus diverses : orchestres, théâtres, festivals, musées, bibliothèques, médias-thèques, établissements d’enseignement artistique, services culturels et associations. Dans le cadre de la mise en place du schéma européen de l’enseignement supérieur « LMD » (licence-master-doctorat), les formations à la gestion et à la médiation culturelles existent principalement au niveau des licences professionnelles (conception et mise en œuvre de projets culturels, métiers de la médiation, métiers de l’animation et du développement social et culturel...) et des masters professionnels (ex-DESS) : direction de projets culturels, gestion des entreprises culturelles, développement culturel et tourisme, management culturel en Europe...

Il est donc conseillé de s’informer directement auprès de chaque université sur les formations et les diplômes qu’elle propose.

ADRESSES UTILES			
Ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche → Direction générale des ressources humaines → Sous-direction de la gestion des carrières → Bureau des personnels des bibliothèques et des musées 142, rue du Bac 75007 Paris Tél. : 01 55 55 01 49	Direction générale de l’enseignement supérieur → Sous-direction des bibliothèques et de l’information scientifique → Bureau de la diffusion des savoirs et de la formation professionnelle 99, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP Tél. : 01 55 55 79 02 www.education.gouv.fr	Ministère de la culture et de la communication → Direction du livre et de la lecture 182, rue Saint-Honoré 75033 Paris Cedex 01 Tél. : 01 40 15 73 35 / 74 16 www.culture.gouv.fr	Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS) 25, rue Claude Tillier 75012 Paris Tél. : 01 43 72 25 25 www.adbs.fr Association des bibliothécaires français (ABF) 31, rue Chabrol 75010 Paris Tél. : 01 55 33 10 30 www.abf.asso.fr

PARIS
→ École de Chaillot
→ École spéciale d'architecture
→ ENSA de Paris-Belleville
→ ENSA de Paris-La Villette
→ ENSA de Paris-Malaquais
→ ENSA de Paris-Val-de-Seine
→ École nationale supérieure de création industrielle - Les Ateliers
→ École nationale supérieure des arts décoratifs
→ École nationale supérieure des beaux-arts
→ Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris
→ Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
→ École de danse de l'Opéra national de Paris
→ École du Louvre
→ Institut national du patrimoine
→ École nationale supérieure des métiers de l'image et du son - La fémis
→ CFMI de l'Université Paris XI
BAGNOLET
→ Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle
CERGY-PONTOISE
→ École nationale supérieure d'art
MARNE-LA-VALLÉE
→ ENSA
ROSNY-SOUS-BOIS
→ École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois
RUEIL-MALMAISON
→ École supérieure d'art de Rueil-Malmaison
→ Cefedem Île-de-France
SAINT-DENIS
→ Académie nationale contemporaine des arts du cirque - Annie Fratellini
VERSAILLES
→ ENSA

DOM-TOM
LE PORT
→ École des beaux-arts de la Réunion
FORT-DE-FRANCE
→ Institut régional d'art visuel

légende
■ Architecture
■ Arts plastiques
■ Musique, danse, théâtre et spectacles
■ Patrimoine, musées
■ Cinéma, audiovisuel, multimédia
ENSA :Écoles nationales supérieures d'architecture Cefedem : Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique CESMD : Centre d'études supérieures de musique et danse CFMI : Centre de formation de musiciens intervenants

Les écoles de l'enseignement supérieur Culture

AMIENS	→ École supérieure d'art et de design
CHERBOURG-OCTEVILLE	→ École supérieure des beaux-arts
LE HAVRE	→ École supérieure d'art
ROUEN	→ Cefedem de Normandie
	→ ENSA de Normandie
CAEN	→ École supérieure des beaux-arts
BREST	→ École supérieure d'art
QUIMPER	→ École supérieure des beaux-arts de Cornouaille
RENNES	→ École du théâtre national de Bretagne
	→ ENSA de Bretagne
	→ CFMI de l'Université de Rennes II
LORIENT	→ École supérieure d'art
LE MANS	→ Institut technologique européen des métiers de la musique
ANGERS	→ École supérieure de danse contemporaine (CNDC)
NANTES	→ ENSA
	→ École régionale des beaux-arts
	→ Cefedem interrégional Bretagne-Pays de la Loire
TOURS	→ École supérieure des beaux-arts
	→ CFMI de l'Université de Tours
ORLÉANS	→ Institut d'arts visuels
BOURGES	→ École nationale supérieure d'art
POITIERS	→ École supérieure de l'image de Poitiers-Angoulême
	→ CESMD de Poitou-Charentes
	→ CFMI de l'Universtité de Poitiers
LIMOGES	→ École nationale supérieure d'art de Limoges/ Aubusson
BORDEAUX	→ Conservatoire national de région
	→ ENS d'architecture et de paysage
	→ Cefedem Aquitaine
TARBES	→ École supérieure d'art et céramique
TOULOUSE	→ ENSA
	→ École supérieure des beaux-arts
	→ CFMI de l'Université de Toulouse le Mirail
PAU	→ École supérieure des arts et de la communication
MONTPELLIER	→ Conservatoire national de région
	→ ENSA
	→ École supérieure des beaux-arts de Montpellier
PERPIGNAN	→ École supérieure d'art

LILLE
→ ENS d'architecture et de paysage
→ École professionnelle supérieure d'art
dramatique du Nord-Pas-de-Calais
→ CFMI de l'Université Charles de Gaulle
Lille III

TOURCOING
→ École régionale supérieure
d'expression plastique
→ Le Fresnoy - Studio national
des arts contemporains

VALENCIENNES
→ École des beaux-arts
CAMBRAI
→ École supérieure d'art

DUNKERQUE
→ École régionale d'art

MARSEILLE
→ ENSA
→ École supérieure
des beaux-arts de Marseille
→ École nationale
supérieure de danse
de Marseille
→ FAI AR (Arts de la rue)
→ CFMI de l'Université
d'Aix-Marseille I
→ Cefedem Sud (Aubagne)

AIX-EN-PROVENCE
→ École supérieure d'art
TOULON
→ École supérieure d'art

PAU
→ École supérieure des arts et de la communication

MONTPELLIER
→ Conservatoire national de région
→ ENSA
→ École supérieure des beaux-arts de Montpellier

PERPIGNAN
→ École supérieure d'art

Adresses utiles

Ministère de la culture et de la communication
Délégation au développement
et aux affaires internationales (DDAI)
→ Département de l'éducation, des formations,
des enseignements et des métiers
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 78 40
www.culture.gouv.fr

Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Tél. : 01 55 55 10 10
www.recherche.gouv.fr
→ voir les rubriques « enseignement supérieur »
et « orientation »
→ Le portail de l'éducation : www.education.fr

Office national d'information
sur les enseignements et les professions (ONISEP)
168, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
Tél. : 01 43 35 15 98
www.onisep.fr
→ voir la liste des délégations régionales
du réseau Onisep,
→ les rubriques « enseignement supérieur »
et « concours de la fonction publique ».

Centre d'information
et de documentation jeunesse (CIDJ)
101, quai Branly
75015 Paris
Tél. : 01 44 49 12 00
www.cidj.asso.fr
→ voir notamment la liste
des centres d'information jeunesse

Centre d'information et d'orientation / Médiacom
168, boulevard du Montparnasse
75014 Paris
Tél. : 01 44 10 73 30
→ L'adresse du CIO le plus proche de votre domicile
sera fournie par votre mairie.
→ Les conseillers psychologues assurent
une permanence téléphonique et reçoivent.
→ Voir l'annuaire des CIO sur :
www.education.gouv.fr/orient/listcio.htm

Centre national de la fonction
publique territoriale (CNFPT)
10-12, rue d'Anjou
75381 Paris Cedex 08
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr